

**AMENAGEMENT D'UNE ANCIENNE SALLE DE TENNIS POUR Y
ACCUEILLIR L'ASSOCIATION "L'OUTIL EN MAIN" A BELZ (56)**

DESCRIPTIF DES LOTS DITS ARCHITECTURAUX



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BELZ

34, rue Général de Gaulle
56550 BELZ

MAITRE D'ŒUVRE

LE ROMANCIER ARCHITECTURES

40, avenue de la Perrière
56100 LORIENT
Tél . : 06 15 76 23 52

SOMMAIRE

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT	5
LOT N° 1. GROS-ŒUVRE	16
LOT N° 2. OSSATURE BOIS.....	32
LOT N° 3. MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	42
LOT N° 4. CLOISONS SECHES.....	53
LOT N° 5. REVETEMENTS DE SOLS GRES CERAME - FAÏENCE	63
LOT N° 8. MENUISERIES INTERIEURES BOIS	69
LOT N° 9. PEINTURE	80

DESCRIPTIF DES LOTS DITS ARCHITECTURAUX

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BELZ

34, rue Général de Gaulle
56550 BELZ

MAITRE D'ŒUVRE

LE ROMANCIER ARCHITECTURES

40, avenue de la Perrière
56100 LORIENT
Tél . : 06 15 76 23 52

SOMMAIRE DES PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT	5
0.1. OBJET DE L'OPERATION	5
0.2. MAITRE D'OUVRAGE	5
0.3. MAITRISE D'ŒUVRE	5
0.3.1. ARCHITECTE (Mandataire)	5
0.3.2. ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION	5
0.3.3. B.E.T. FLUIDES	5
0.4. AUTRES INTERVENANTS	5
0.4.1. BUREAU DE CONTROLE	5
0.4.2. COORDINATEUR S.P.S.	6
0.5. CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION	6
0.5.1. LISTE DES LOTS	6
0.5.2. LISTE DES PLANS	6
0.5.3. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	7
0.5.4. SITUATION - CLIMATOLOGIE ET SEISMICITE	7
0.5.5. CLASSEMENT DU PROJET	7
0.5.6. OBJECTIFS THERMIQUES	7
0.5.7. PRECHAUFFAGE ET DESHUMIDIFICATION DES LOCAUX	7
0.6. PRESCRIPTIONS COMMUNES PARTICULIERES	7
0.6.1. LIMITES DE PRESTATIONS	7
0.6.2. ETAT DES LIEUX	8
0.6.3. ETUDE DE SOL	8
0.6.4. NIVEAUX	8
0.6.5. GESTION INDIVIDUELLE DES DECHETS	8
0.7. PRESCRIPTIONS COMMUNES GENERALES	9
0.7.1. PIECES ADMINISTRATIVES (CCAG et CCAP)	9
0.7.2. PRESENTATION DES OFFRES	9
0.7.3. PROCES-VERBAUX	9
0.7.4. CONTROLE TECHNIQUES DES OUVRAGES	9
0.7.5. TROUS, PASSAGES, TREMIES, RESERVATIONS, NICHES, ETC.,	10
0.7.6. FOURREAUX	10
0.7.7. SCELLEMENTS	10
0.7.8. BOUCHEMENTS, RACCORDS, CALFEUTREMENTS	10
0.7.9. INCORPORATIONS	10
0.7.10. TRAVAUX EN HAUTEUR ET ACHEMINEMENT DES MATERIAUX	11
0.7.11. PLANS - NOTICES - ETUDES DE DETAILS	11
0.7.12. ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE	11
0.7.13. TRAVAUX DANS L'EXISTANT	11
0.8. PROTOCOLE COVID-19	11
0.9. TABLEAU DE PRESTATIONS	11

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT

0.1. OBJET DE L'OPERATION

Le présent descriptif, établi pour chaque lot, a pour objet de définir les travaux d'aménagement d'une ancienne salle de tennis pour y accueillir l'association "l'outil en main".

Le projet est 60, rue des Sports 56550 BELZ.

0.2. MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BELZ
34, rue Général de Gaulle
56550 BELZ

0.3. MAITRISE D'ŒUVRE

0.3.1. ARCHITECTE (Mandataire)

LE ROMANCIER ARCHITECTURES
40, avenue de la Perrière
56100 LORIENT
Tél. : 06 15 76 23 52

0.3.2. ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

ARMOR ECONOMIE
12, Impasse Royer Dubail
BP 10827
56108 LORIENT Cedex
Tél. : 02 97 21 09 18
E-mail : armor.eco@armor-economie.com

0.3.3. B.E.T. FLUIDES

AERIUS
99, rue Jean-Noël Jégo
56 600 LANESTER
Tél. : 02 97 78 50 03
E-mail : contact-aerius@orange.fr

0.4. AUTRES INTERVENANTS

0.4.1. BUREAU DE CONTROLE

SOCOTEC
4, rue Alice Coléno
56100 LORIENT
Tél. : 02 97 86 15 30
E-mail : construction.lorient@socotec.com

0.4.2. COORDINATEUR S.P.S.

ATAE

Parc Pompidou

CP3409

56000 VANNES

Tél. : 02 51 71 93 30

E-mail : npotier@atae.fr

0.5. CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

0.5.1. LISTE DES LOTS

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT

LOT N°01 - GROS-CŒUVRE

LOT N°02 - OSSATURE BOIS

LOT N°03 - MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE

LOT N°04 - CLOISONS SECHES

LOT N°05 - REVETEMENTS DE SOLS GRES CERAME - FAÏENCE

LOT N°06 - ELECTRICITE - CFO - CFA

LOT N°07 - PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION

LOT N°08 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS

LOT N°09 - PEINTURE

0.5.2. LISTE DES PLANS

Le présent dossier a été établi à partir des plans suivants :

Plans Architecte datés et reçus le 08 Septembre 2022 :

- DCE : Plan RDC - Existant avant travaux,
- DCE : Plan RDC - Aménagement global,
- DCE : Plan RDC,
- DCE : Plan mezzanine,
- DCE : Coupe A,
- DCE : Coupe B,
- DCE : Coupe C,
- DCE : Coupe D,
- DCE : Coupe E,
- DCE : Calepinage des faux plafonds,
- DCE : Charpente,
- DCE : Fondations,
- DCE : Elévation menuiseries.

Plans des lots techniques datés du 31 Août et reçus le 02 Septembre 2022 :

- PRO : Plan RDC - Electricité,
- PRO : Plan mezzanine - Electricité,
- PRO : Plan RDC - CVC,
- PRO : Plan mezzanine - CVC,
- PRO : Coupe D - CVC.

0.5.3. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Le présent dossier comprend les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) suivantes, définies dans les lots spécifiques :

- PSE 01 : Création de pergolas en bois intérieurs.
- PSE 02 : Cloisons amovibles entre boxes.
- PSE 03 : Remplacement des ouvertures par clé de l'ensemble d'entrée et du rideau métallique, par une ouverture par digicode.
- PSE 04 : Réalisation de croix de sol en peinture.
- PSE 05 : Vernis intumescent sur le doublage en contreplaqué marine du hall et des boxes.

0.5.4. SITUATION - CLIMATOLOGIE ET SEISMICITE

Les caractéristiques du site sont les suivantes :

- Altitude moyenne : 17 m.
- Distance à la mer : 1,50 km.
- Zone climatique d'été : H2a.
- Région (vent) : 3.
- Région (Neige) : A1.
- Classement des menuiseries : Zone 3 situation 0.
- Zone de Séismicité : 2 (faible).
- Catégorie radon : 3.
- Atmosphère extérieure : Atmosphères particulières.
- Atmosphère intérieure : Ambiance saine.
- Hygrométrie des locaux : Local à faible hygrométrie $W/n \leq 2,5 \text{ g/m}^3$.

0.5.5. CLASSEMENT DU PROJET

Le projet est un ERP de type **R** de **cinquième catégorie**, créé dans un ERP existant de type X de cinquième catégorie.

L'ensemble des ouvrages devra être conforme aux règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, suivant l'arrêté du 25 juin 1980 modifié et à l'arrêté du 19 novembre 2001 modifié.

0.5.6. OBJECTIFS THERMIQUES

L'objectif thermique à respecter est la "RT existant".

0.5.7. PRECHAUFFAGE ET DESHUMIDIFICATION DES LOCAUX

Chaque entreprise devra par ses propres moyens et pour la réalisation de ses propres ouvrages le préchauffage et la déshumidification des locaux.

0.6. PRESCRIPTIONS COMMUNES PARTICULIERES

0.6.1. LIMITES DE PRESTATIONS

L'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation de l'opération est décomposé par lots.

Les limites de prestations sont indiquées dans les différents descriptifs établis pour chaque lot.

Sauf indications contraires, tous les ouvrages décrits dans le descriptif de chaque corps d'état sont dus en fourniture et pose.

Chaque Entrepreneur devra prendre connaissance des ouvrages à réaliser par l'ensemble des lots. Il ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages.

0.6.2. ETAT DES LIEUX

Il sera procédé à un état des lieux par un huissier avant et après réalisation des travaux du lot "Gros-œuvre".

Cet état des lieux fera l'objet d'un constat contradictoire en présence des représentants du Maître d'Ouvrage et des titulaires des lots "Gros-œuvre" et "Ossature bois".

Il sera établi par et aux frais de l'Entrepreneur titulaire du lot "Gros-œuvre" et concernera au minimum l'état des voiries et ouvrages publics et privés, des constructions mitoyennes ou voisines.

0.6.3. ETUDE DE SOL

Une étude de sol a été effectuée par :

GINGER

13, rue Camille Claudel
ZA de Tréhuinec
56890 PLESCOP
Tél. : 02 97 40 25 65

Le rapport de sondage est annexé au présent dossier et l'Entrepreneur doit en tirer les conclusions nécessaires en ce qui concerne la nature des terres, leur résistance, etc.

Le prix pour l'ensemble des terrassements et fondations étant forfaitaire, les erreurs de quantités, divergences et ambiguïtés de toutes sortes pouvant apparaître dans la décomposition des prix, ne pourront en aucun cas conduire à une modification du montant porté dans les pièces du marché.

0.6.4. NIVEAUX

Le Niveau fini du rez-de-chaussée des plans Architecte : $\pm 0,00$ correspond au niveau $\pm 0,00$ existant du terrain de tennis.

0.6.5. GESTION INDIVIDUELLE DES DECHETS

Le chantier se fera dans le respect de la bonne gestion des déchets issus des chantiers de bâtiments.

Chaque Entrepreneur devra l'évacuation à l'avancement et quotidiennement de l'ensemble de ses déchets avec tri-sélectif.

Les déchets seront obligatoirement évacués vers des centres de traitement agréés. Chaque Entrepreneur devra fournir au Maître d'Ouvrage, une copie des documents justifiant les modalités de transport, la destination et le devenir des déchets (traçabilité).

Dans le cas où l'état de propreté du chantier serait jugé inacceptable, le Maître d'Œuvre aura toute autorité pour faire évacuer les déchets par l'entreprise de son choix, aux frais de l'Entrepreneur concerné s'il est identifié, ou à défaut au titre du compte prorata.

Nota : Il est rappelé que l'ensemble du chantier et des abords des bâtiments devra être maintenu dans un état de propreté permanent.

0.7. PRESCRIPTIONS COMMUNES GENERALES

0.7.1. PIECES ADMINISTRATIVES (CCAG et CCAP)

L'Entrepreneur devra se reporter au CCAG et CCAP pour prendre connaissance des attentes concernant :

- la sécurité et protection de la santé,
- la gestion du compte prorata,
- l'implantation,
- les ouvrages non traditionnels,
- les ouvrages douteux,
- la protection de ses ouvrages,
- le dossier des ouvrages exécutés (DOE).

0.7.2. PRESENTATION DES OFFRES

L'offre de l'Entrepreneur devra comporter obligatoirement un devis quantitatif estimatif détaillé établi sur le cadre de bordereau joint à l'appel d'offre.

Il est rappelé à l'Entrepreneur que s'agissant de marchés traités à prix forfaitaires, ils devront comprendre implicitement dans leurs offres, tous les ouvrages nécessaires à un parfait achèvement des ouvrages dans le respect des plans, des D.T.U. et des normes en vigueur.

L'Entrepreneur devra compléter par ses connaissances, les imprécisions ou omissions du présent document et il reste seul responsable de l'exécution totale, dans les règles de l'art, de tous les ouvrages de sa profession nécessaire à la parfaite réalisation de son lot sans qu'il ne puisse en aucun cas prétendre à une quelconque majoration de son offre.

0.7.3. PROCES-VERBAUX

Les justifications de classement, de réaction ou de résistance au feu, ainsi que celles d'isolation phonique qui pourraient être demandées au présent descriptif, seront obligatoirement fournis. Les ouvrages seront livrés avec les procès-verbaux d'essais, réalisés en laboratoire officiel pour les performances demandées.

0.7.4. CONTROLE TECHNIQUES DES OUVRAGES

Les entreprises devront effectuer, avant réception, les essais et vérifications figurant sur les fiches d'attestations d'essais de fonctionnement de l'Agence Qualité Construction (AQC), qui remplacent les anciens PV COPREC, dans la mesure où ils s'appliquent aux installations concernées (les listes des essais et vérifications de fonctionnement sont dans les différents documents d'attestation d'essais de fonctionnement).

Chaque attestation " installation électrique de logements ou de services généraux, évacuations intérieures et extérieures aux bâtiments, réseaux d'eau intérieurs et extérieurs aux bâtiments, portiers électroniques " est spécifique et comporte une description des essais à réaliser et leurs objectifs, les appareils de mesure à utiliser ou encore le mode d'enregistrement des essais. Les attestations d'essais de fonctionnement sont à télécharger sur le site de l'AQC où se trouve également leur mode d'emploi.

Les résultats de ces vérifications et essais devront être consignés sur les fiches d'attestations d'essais de fonctionnement qui devront être adressés au Bureau de Contrôle avant la réception des travaux.

Le Bureau de Contrôle adressera au Maître d'Ouvrage un rapport explicitant ses avis relatifs aux fiches d'attestations mentionnées ci-dessus.

0.7.5. TROUS, PASSAGES, TREMIES, RESERVATIONS, NICHES, ETC.,

Dans les ouvrages porteurs (voiles, refends et ouvrages en béton armé) :

Les trous et réservations supérieurs à 1 dm² dans parois en béton et supérieure à 15 cm d'épaisseur dans parois en maçonnerie, seront réalisés par le titulaire du lot Structure, pour le compte des Entrepreneurs à qui ils sont nécessaires et sous leurs responsabilités. Ces derniers vérifieront en temps utile, l'implantation et la bonne exécution des réservations et/ou percements.

Les Entrepreneurs des différents corps d'état devront remettre durant la période de préparation, avant tout commencement des travaux de structure correspondants, l'ensemble des plans d'implantations, repérages et dimensions des percements, réservations, saignées, passages, caniveaux, etc.

Ainsi, les ouvrages, dont les demandes et plans n'ont pas été fournis durant la période de préparation des travaux, seront exécutés par l'Entrepreneur ayant effectué la structure, aux frais de l'Entrepreneur intéressé.

Il est rappelé que les Entrepreneurs titulaires des lots de structure sont tenus d'exécuter tous les scellements, percements, réservations et raccords nécessaires par les travaux de son lot.

Dans les ouvrages en maçonnerie et cloisonnements non porteurs :

L'ensemble des trous, percements, tampons, taquets, garnissages, rebouchages et calfeutrements nécessaires à la mise en place ou à l'exécution des différents ouvrages seront réalisés de la manière suivante :

- dans parois en maçonnerie : seront effectués par l'Entrepreneur intéressé, excepté si une indication/demande spécifique a été fournie en temps utile au titulaire du lot "Gros-œuvre".
- dans cloisons : seront effectués par l'Entrepreneur intéressé, avec le matériel adapté suivant la nature de la paroi.

0.7.6. FOURREAUX

Les fourreaux et leurs calfeutrements sont définis dans les lots spécifiques.

0.7.7. SCHELLEMENTS

Les scellements sont toujours réalisés par l'Entrepreneur à qui ils sont nécessaires, ils seront compatibles avec le support et devront permettre la finition.

Les scellements directs par fixations mécaniques seront à la charge de chaque lot intéressé, pour la mise en œuvre de ses installations.

0.7.8. BOUCHEMENTS, RACCORDS, CALFEUTREMENTS

Les bouchements dans les structures liés à des réservations, de dimensions inférieures à un Ø 100 mm sont dus par l'Entrepreneur à qui ils sont nécessaires. Au-delà, ils sont dus par l'entreprise de "Gros-œuvre".

Les bouchements et raccords dans les ouvrages non structurels, sont dus par l'Entrepreneur à qui ils sont nécessaires.

Les raccords devront reconstituer la qualité de l'ouvrage concerné conformément aux exigences techniques et esthétiques dont ils relèvent.

Les calfeutrements des menuiseries sont définis aux lots spécifiques.

Le calfeutrement intérieur des ouvrages avec P.V. (feu, acoustique ou thermique) est à la charge de l'Entrepreneur chargé de la fourniture.

0.7.9. INCORPORATIONS

Les modalités d'incorporation sont précisées dans les différents descriptifs.

0.7.10. TRAVAUX EN HAUTEUR ET ACHEMINEMENT DES MATERIAUX

Tous les travaux décrits ci-après comprennent, implicitement, la valeur des moyens d'intervention en hauteur, garanties et agrès nécessaires à leur parfaite exécution. Chaque Entrepreneur doit tous les moyens (échafaudages et/ou nacelles) nécessaires à l'exécution des travaux objet de ses prestations, pour leur location, pose, dépose et double transport.

Chaque Entrepreneur devra également tous les moyens de manutention nécessaires à l'acheminement des matériaux et matériels.

L'attention des Entrepreneurs est attirée sur le fait que la pose et le maintien en l'état pendant la durée des travaux des protections réglementaires, garde-corps et filets incombent aux Entrepreneurs désignés dans le PGCSPS.

0.7.11. PLANS - NOTICES - ETUDES DE DETAILS

Les plans remis avec le dossier de consultation sont des plans de base à partir desquels les entreprises doivent établir leurs plans de réservations, d'exécution et de détail.

Chaque entreprise doit établir pendant la période de préparation du chantier l'ensemble des **Plans Atelier Chantier (PAC)** nécessaires à la bonne préparation de l'exécution de tous les ouvrages à réaliser.

Les plans d'exécutions d'entreprise, dit plans PAC (Plans Atelier Chantier) ne pourront donner lieu à réalisation ou à commande de matériel par cette même entreprise que s'ils ont reçu auparavant le visa, sans observations, du Maître d'Œuvre.

0.7.12. ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE

Les Entrepreneurs dont les ouvrages participent ou traversent l'isolation thermique et phonique, devront :

- Veiller au maintien des qualités des isolants, en particulier, en ce qui concerne les réservations, percements et rebouchages exécutés par les autres lots.
- Veiller particulièrement à la bonne continuité de la mise en œuvre des isolants y compris entre les ouvrages des différents lots, de manière à supprimer tous les éventuels ponts thermiques ou phoniques.
- S'assurer, avant signature des marchés, que les dispositions prévues dans leur prestation soient suffisantes pour atteindre les résultats demandés, compte tenu des dispositions prévues par les autres lots.

0.7.13. TRAVAUX DANS L'EXISTANT

Chaque Entreprise devra parfaitement mesurer et prévoir dans son offre, tous les travaux particuliers propres à ces ouvrages dans l'existant. Elle est censée avoir pris connaissance des lieux, des contraintes d'environnement, des possibilités d'accès et de stockage.

0.8. PROTOCOLE COVID-19

Les protocoles et interventions sont définies et réparties dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné.

Chaque entreprise se référera obligatoirement à ce document et aux réglementations en vigueur concernant la COVID-19, afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

Les entreprises se référeront au Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19.

0.9. TABLEAU DE PRESTATIONS

AMENAGEMENT D'UNE ANCIENNE SALLE DE TENNIS POUR Y ACCUEILLIR L'ASSOCIATION "L'OUTIL EN MAIN" A BELZ (56)

Tableau des prestations

LOCAUX	CHAPES	SOLS	MURS	PLAFONDS	OBSERVATIONS
REZ-DE-CHAUSSEE					
HALL	-	Peinture de sol sur enrobé existant (Zébrage)	Contreplaqué marine + Vernis intumescent	Couverture existante apparente	
MENAGE	-	Surfaçage quartz + Bouche pore et vernis + Plinthes bois	Peinture satinée Finition B	Plafond suspendu en dalles minérales	Faïence en dossier du vidoir sur 1,50 m ht. Plafond suspendu en plaques de plâtre EI60 dans le placard technique + peinture satinée finition B.
WC DOUCHE	-	Système d'étanchéité liquide + Grès cérame	Faïence	Plafond suspendu en dalles minérales	Miroir au droit du lave-main. Siphon de sol.
WC	-	Grès cérame + Plinthes bois	Peinture satinée Finition B	Plafond suspendu en dalles minérales	Faïence en dossier du lave-mains sur 0,60 m ht. Miroir au droit du lave-main.
SAS	-	Surfaçage quartz + Bouche pore et vernis + Plinthes bois	Enduit pelliculaire sur support en plaque de fibre-gypse + Peinture satinée Finition B	Plafond suspendu en laine de bois aggloméré à la chaux et au ciment en partie centrale + Plafond suspendus en plaques de plâtre en périphérie + Peinture satinée Finition B	Plafond suspendu en plaques de plâtre EI60 dans le placard technique + peinture satinée finition B.
CUISINE	-	Surfaçage quartz + Bouche pore et vernis + Plinthes bois	Peinture satinée Finition B	Plafond suspendu en laine de bois aggloméré à la chaux et au ciment en partie centrale + Plafond suspendus en plaques de plâtre en périphérie + Peinture satinée Finition B	

AMENAGEMENT D'UNE ANCIENNE SALLE DE TENNIS POUR Y ACCUEILLIR L'ASSOCIATION "L'OUTIL EN MAIN" A BELZ (56)

Tableau des prestations

LOCAUX	CHAPES	SOLS	MURS	PLAFONDS	OBSERVATIONS
ACTIVITES PROPRES	-	Surfaçage quartz + Bouche pore et vernis + Plinthes bois	Peinture satinée Finition B	Plafond suspendu en laine de bois aggloméré à la chaux et au ciment en partie centrale + Plafond suspendus en plaques de plâtre en périphérie + Peinture satinée Finition B	Faïence en dossier de la kitchenette sur 0,60 m ht.
BUREAU	-	Surfaçage quartz + Bouche pore et vernis + Plinthes bois	Peinture satinée Finition B	Plafond suspendu en laine de bois aggloméré à la chaux et au ciment en partie centrale + Plafond suspendus en plaques de plâtre en périphérie + Peinture satinée Finition B	
CIRCULATION	-	Peinture de sol sur enrobé existant (Zébrage)	-	Couverture existante apparente	
BOX	-	Enrobé existant	Contreplaqué marine + Vernis intumescent	Couverture existante apparente	PSE 04 : Marquage au sol de croix.
ESPACE JEUNE	-	Enrobé existant	Bardage existant apparent	Couverture existante apparente	Plinthes bois en pied du mur des locaux chauffés Les parois créées ne recevront pas de peinture, elles resteront brutes.
ETAGE - MEZANINE					
MEZANINE	-	Platelage OSB + Vitrification	Peinture satinée Finition B	Couverture existante apparente	

DESCRIPTIF DES LOTS DITS ARCHITECTURAUX

LOT N° 1 : GROS-ŒUVRE



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BELZ

34, rue Général de Gaulle
56550 BELZ

MAITRE D'ŒUVRE

LE ROMANÇER ARCHITECTURES

40, avenue de la Perrière
56100 LORIENT
Tél . : 06 15 76 23 52

SOMMAIRE DU LOT N°1 GROS-ŒUVRE

LOT N° 1. GROS-ŒUVRE	16
1.1. GENERALITES	16
1.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE	16
1.1.2. TERRASSEMENT	16
1.1.3. MISE A NIVEAU DES OUVRAGES	16
1.1.4. ETATS DE SURFACE DES BETONS.....	17
1.1.5. CONNAISSANCE DU DOSSIER	17
1.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	17
1.2.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE.....	17
1.2.2. ETUDE DE STRUCTURE	19
1.2.3. TRAVAUX PREPARATOIRES	19
1.2.4. FOUILLES EN RIGOLES	20
1.2.5. FONDATIONS.....	20
1.2.6. INFRASTRUCTURE	21
1.2.7. RESEAUX	22
1.2.8. DALLAGE ISOLE SUR TERRE-PLEIN	28
1.2.9. RACCORDEMENT PERIPHERIQUE EN BETON	29
1.2.10. OUVRAGES DIVERS ET DE FINITIONS.....	29

LOT N° 1. GROS-ŒUVRE

1.1. GENERALITES

1.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE

L'Entrepreneur devra se référer aux documents suivants :

Les D.T.U. :

- D.T.U. 12 – Terrassements - Juin 1964.
- D.T.U. 13.11 - Fondations superficielles - Mars 1988/juin 1997.
- NF D.T.U. 20.1 - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments – Parois et murs - Octobre 2008.
- D.T.U. 21 NF - Béton armé - Exécution des ouvrages en béton - Mars 2004.
- NF D.T.U. 60.1 - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Décembre 2012 - Partie 1-1-2 : Réseaux d'évacuation.
- D.T.U. 13-3 NF - Dallages – Partie 2 - Dallage à usage autre qu'industriel et assimilés - Mars 2005 / mai 2007.

Les Eurocodes :

- Eurocode 0 : Base de calcul des structures.
- Eurocode 1 : Bases de calcul et actions sur les structures.
- Eurocode 2 : Calcul des structures en béton.
- Eurocode 6 : Calcul des structures en maçonnerie.

Les Fascicules :

- Fascicule n° 2 « travaux de terrassement » - Mars 2003.
- Fascicule n° 70 « ouvrages d'assainissement ».

1.1.2. TERRASSEMENT

L'Entrepreneur signalera au Maître d'Œuvre les canalisations et réseaux de toute nature rencontrés lors du terrassement.

Avant de procéder à leur enlèvement, il doit s'assurer de leur non-utilisation.

Avant dévoiement éventuel des réseaux encore en service, un relevé contradictoire devra être établi en présence des services responsables de ces ouvrages.

L'Entrepreneur prendra toutes les précautions pour assurer la stabilité des ouvrages mitoyens et des existants.

Il est tenu de proposer au Maître d'Œuvre un plan détaillé de cotes ainsi que toute justification par le calcul de la stabilité d'ensemble.

Sujétion(s) à prévoir :

- Les ouvrages rencontrés dans les fouilles ne doivent pas être démolis sans l'accord préalable du Maître d'Œuvre et ceci après enquête établissant qu'ils ne font pas partie d'installations organisées présentant un intérêt d'utilité publique ou privée.
- Si au cours des terrassements, un engin de guerre est mis à jour, l'Entrepreneur fait arrêter le travail et prévient les services intéressés à la fin d'enlèvement.

1.1.3. MISE A NIVEAU DES OUVRAGES

Les prix des différents ouvrages tiennent compte implicitement de leur mise à niveau.

Chaque entreprise réalisant des travaux de réseaux mettra ses ouvrages au niveau des voiries définitives ou aménagements paysagers.

1.1.4. ETATS DE SURFACE DES BETONS

Les états de surface des bétons sont répartis suivant le D.T.U. 21 (NF P 18-201) en quatre types :

Pour les parois verticales, sous-faces :

- parement élémentaire,
- parement ordinaire,
- parement courant,
- parement soigné.

Sauf prescriptions contraires :

Le parement élémentaire ne sera admis que pour les travaux de fondation.

Le parement ordinaire sera utilisé lorsque la paroi est destinée à recevoir un enduit de parement traditionnel épais.

Le parement courant sera utilisé pour tous les autres cas, en particulier lorsque la paroi est destinée à recevoir des finitions classiques de papiers peints.

Le parement soigné sera utilisé pour les parements extérieurs des ouvrages exposés à la pluie et destinés à rester brutes de décoffrage ou à recevoir une lasure ou une peinture.

Pour les planchers et dallages :

État de surface	Planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2 m	Planéité locale - hors Joints - rapportée à un réglet de 0,20 m (creux maximal sous ce réglet)
Brut de règle	15 mm	Pas de spécification particulière
Surfacé	10 mm	3 mm
Lissé 1)	7 mm	2 mm

1) Dans le cas où les DPM indiquent que le support est destiné à recevoir un revêtement de sol collé ou une sous couche isolante ou encore un revêtement de sol en pose scellée désolidarisé, les tolérances de planéité sous la règle de 2 m et le réglet de 0,20 m sont respectivement de 7 mm et 2 mm.

1.1.5. CONNAISSANCE DU DOSSIER

L'Entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions communes et en intégrer les demandes dans son offre de prix, avec une attention particulière pour les chapitres "**Caractéristiques de l'opération**" et "**Prescriptions communes particulières**" définissant notamment les implantations et hypothèses de construction.

L'Entrepreneur devra également prendre connaissance des C.C.T.P. des autres corps d'état. Il ne pourra donc se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages. Toute erreur ou omission devra être immédiatement signalée par écrit (avant l'acte d'engagement), pour décision nécessaire à la bonne exécution.

1.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

1.2.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Les dépenses d'intérêt commun (installation de chantier, clôture, équipements, sécurité, santé, etc.) sont définies et réparties dans le C.C.A.P établi par le Maître d'Ouvrage et dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné par le Maître d'Ouvrage.

Chaque entreprise se référera obligatoirement à ces documents afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses communes.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

Sujétion(s) à chiffrer en sous-article de la sécurité et protection de la santé :

- plan d'installation de chantier,
- clôtures extérieures de chantier,
- portails d'accès,
- aire de livraison,
- panneau de chantier,
- branchements provisoires,
- sanitaires, vestiaires, réfectoire, salle de réunion,
- balisage du chantier,
- mise en œuvre de protections collectives,
- gestion du compte Prorata,
- constat d'huissier,
- etc.

Nota : La liste précédente n'est pas exhaustive, prévoir au présent article le chiffrage de l'ensemble des prestations demandées au PCGSPS hors celles listées ci-après.

1.2.1.1. Plan d'installation de chantier

Suivant demandes du PGCSPPS.

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

1.2.1.2. Clôture extérieure de chantier type "HERAS" ou équivalent

Clôture de chantier de référence HERAS ou équivalent, suivant demandes du PGCSPPS.

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

Nota : Les clôtures pourront être amenées à être déplacées, suivant les plans de zonages d'intervention.

1.2.1.3. Portail d'accès

Suivant demandes du PGCSPPS.

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

1.2.1.4. Aire de livraison

Suivant demandes du PGCSPPS.

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

1.2.1.5. Panneau de chantier

Suivant demandes du PGCSPPS.

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

1.2.1.6. Branchements provisoires

Suivant demandes du PGCSPPS.

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

1.2.1.7. Sanitaires

Suivant demandes du PGCSPPS.

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

1.2.1.8. Vestiaires

Suivant demandes du PGCSPS.

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

1.2.1.9. Réfectoire

Suivant demandes du PGCSPS.

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

1.2.1.10. Salle de réunion

Suivant demandes du PGCSPS.

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

1.2.1.11. Balisage du chantier et du public dans les zones chantiers

Suivant demandes du PGCSPS.

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

1.2.1.12. Mise en œuvre de protections collective

Suivant demandes du PGCSPS.

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

1.2.1.13. Gestion du compte Prorata

Suivant demandes du PGCSPS.

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

1.2.1.14. Constat d'huissier

Suivant prescriptions communes à tous les corps d'état à l'article 6.2 "Etat des lieux".

Cette prestations devra obligatoirement être chiffrée.

1.2.2. ETUDE DE STRUCTURE

Les études d'exécution sont à la charge des entreprises.

La nature et l'épaisseur des ouvrages sont données à titre indicatif et devront être confirmées par l'étude béton.

Avant toute exécution des travaux, l'Entrepreneur fournira en temps voulu au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle, pour approbation, ses plans d'exécution et plans de détails.

1.2.3. TRAVAUX PREPARATOIRES

1.2.3.1. Découpe et décapage de l'enrobé

Découpe, décapage de l'enrobé et terrassement en pleine masse sur 45 cm d'épaisseur, la démolition des réseaux existants non réutilisés, la mise en dépôt de l'ensemble des éléments nécessaires ultérieurement et nettoyage, triage, évacuation des gravats en centre de traitement agréé et toutes sujétions.

Sujétion(s) à prévoir : Compactage du fond de forme permettant la pose d'un dallage isolé prévu ci-après.

Localisation :

- . emprise des locaux chauffés
- . pour semelle de l'escalier

1.2.3.2. Décapage de la terre végétale

Décapage de la terre végétale sur 30 cm d'épaisseur, compris tri et mise en dépôt de l'ensemble des terres saines nécessaires aux remblais ultérieurs et nettoyage, triage, évacuation des gravats en centre de traitement agréé.

Sujétion(s) à prévoir : Compactage du fond de forme permettant la pose d'un radier prévu ci-après.

Localisation :

. entrée du bâtiment en façade Ouest

1.2.4. FOUILLES EN RIGOLES

Fouilles en rigoles, en terrain de toute nature, descendues jusqu'au sol susceptible de supporter la construction en tous points, sans tassement, glissement ou autres défauts. Les prix des fouilles comprennent le dressage des parois et des fonds, les jets sur berges, le remblaiement avec des déchets de sable de carrière, l'évacuation des excédents en centre de traitement agréé, les pompages, les blindages, etc., et toutes sujétions.

Localisation :

. emprise des locaux chauffés, suivant étude de structure à charge de la présente entreprise
. pour semelle de l'escalier

1.2.5. FONDATIONS

1.2.5.1. Béton de propreté et gros béton

Béton de propreté et gros béton coulé à pleines fouilles, section et armatures suivant étude de structure à charge de la présente entreprise, compris coffrage éventuel.

Localisation :

. en fond des fouilles en rigole, suivant étude de structure à charge de la présente entreprise

1.2.5.2. Semelles filantes en béton armé

Semelles de fondations en béton armé, filantes ou isolées, section et armatures suivant étude de structure à charge de la présente entreprise, coulées sur béton de propreté ou gros béton.

Sujétion(s) à prévoir :

- Les fouilles ne pourront être remplies qu'après accord du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle,
- Prévenir en temps et en heure, l'entreprise titulaire du lot "Electricité - CFO - CFA" pour la mise en place du circuit de terre. Dans le cas où cette exigence n'aurait pas été respectée, l'Entrepreneur du présent lot devra effectuer, à ses frais, les travaux supplémentaires nécessaires à une parfaite exécution.
- Semelles déportées en périphérie des locaux chauffés.

Localisation :

. semelles filantes, suivant étude de structure à charge de la présente entreprise

1.2.5.3. Reprise en sous-œuvre des massifs de fondations

Reprise en sous-œuvre des massifs, comprenant:

- localisation des massifs de fondation,
- terrassement dans sol de toute nature compris évacuation des déblais,
- blindage et étalement nécessaires,
- béton armé à descendre au bon sol, compris coffrage et armatures,
- remblaiement périphériques en matériaux d'apports,
- reprise du dallage à l'identique,
- toutes sujétions et respect des règles de sécurité conformément aux règles de l'Art.

Localisation :

. massifs des poteaux attenants à notre projet

1.2.5.4. Radier béton armé

Radier béton armé comprenant :

- le curage éventuel des boues,
- le nivellement du fond de forme avec compactage,
- une forme en tout venant de 15 cm d'épaisseur
- une fermeture en sable de 5 cm d'épaisseur,
- une bêche périphérique en béton armé, compris terrassements complémentaires,
- une forme en béton hydrofugé armé,
- coffrages, armatures et toutes sujétions.

Réalisation suivant le D.T.U., les règles professionnelles et l'étude B.A.

Caractéristique(s) :

- Epaisseur : A charge de la présente entreprise.
- Finition : Surfaccé.

Sujétion(s) à prévoir :

- Prévoir réservation à la demande.
- Prévoir forme de pente vers le caniveau.

Localisation :

. au droit de l'entrée du bâtiment façade Ouest

1.2.5.5. Préscléments de pieds de charpente

Mise en œuvre des platines de présclément fournies par le Charpentier, compris toutes sujétions.

Localisation :

. platines des poteaux, suivant plan de pré-étude de charpente

1.2.5.6. Mise à la terre

Pose des câbles de terre en fond de fouilles et toutes sujétions.

Nota : Fourniture prévu au lot "Electricité - CFO - CFA".

1.2.6. INFRASTRUCTURE

1.2.6.1. Maçonnerie d'agglos

Maçonnerie en agglomérés de béton plein, d'épaisseur 20 cm, hourdés au mortier de ciment et destinés à recevoir un enduit ou à être rejointoyés, compris échafaudage et toutes sujétions de manutention et d'approvisionnement.

Les rejointoiements, sauf précisions contraires sont toujours réalisés en montant conformément au D.T.U. 20.1.

Sujétion(s) à prévoir :

- Prévoir tous raidisseurs en béton armé dans éléments spéciaux nécessaires.
- Fourniture et pose de fourreaux PVC dans les ouvrages B.A., sur demande des autres corps d'état

Localisation :

. en soubassement des locaux chauffés

1.2.6.2. Ouvrages en béton armé

Eléments d'ossature de la structure réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués ; dimensions, dosage du béton et armatures suivant étude B.A., compris toutes les sujétions d'incorporations, de réservations, de fourreaux, d'empochements, etc.

Le coffrage devra permettre, pour toutes les surfaces restant visibles, la réalisation directe d'une peinture sans apport d'enduit, dans le cas contraire la présente entreprise devra le ragréage sur l'ensemble des parties concernées.

Sujétion(s) à prévoir : Fourniture et pose de fourreaux PVC dans les ouvrages B.A., sur demande des autres corps d'état.

Localisation :

. ensemble des ouvrages en béton armé en infrastructure, tel que chaînages, relevés sous murs à ossatures bois, etc., suivant étude B.A., à charge de la présente entreprise

1.2.6.2.1. Chaînages

1.2.6.2.2. Relevés sous façades en murs à ossature bois

Sujétion(s) à prévoir : Création de seuil de blocs-portes dans les relevés sous murs à ossature bois.

1.2.7. RESEAUX

La réalisation des réseaux comprendra tous les travaux préparatoires nécessaires, tels que les déposes d'existants, leur neutralisation, leur détournement provisoire, leur remise en fonction, les découpes préalables des revêtements, les reconstitutions en fin de travaux, les raccordements entre les réseaux existants et ceux créés, les raccordements sur les réseaux d'évacuation générale, etc., et toutes sujétions de parfaite finition.

1.2.7.1. Tranchée commune dans voirie existante

Tranchée communes pour réseaux comprenant le terrassement en tranchées dans terrain de toute nature quelle que soit la nature des terrains rencontrés, les lits de sable, le remblaiement effectué soit avec les matériaux provenant des déblais, soit, si ces derniers sont impropres, par des matériaux d'apport de bonne qualité agréés par le Maître d'Œuvre compris grillages avertisseurs, le nettoyage, l'évacuation des déblais en centre de traitement agréé.

Sujétion(s) à prévoir :

- Les terres reconnues propres à être employées en remblai seront conservées sur site.
- L'Entrepreneur supportera toutes les sujétions concernant l'exécution de ces terrassements, il prendra à ses frais toutes les mesures pour assurer le maintien de l'écoulement des eaux, de la circulation de voitures et piétons et le maintien des clôtures de chantier.
- La couverture minimale au-dessus des réseaux sera de 60 cm sous espaces verts et de 100 cm sous voirie.
- L'Entrepreneur devra faire son affaire personnelle de l'évacuation et de la mise en dépôt des déblais restant en excédent après le remblaiement des tranchées.
- Les frais de d'évacuation et de traitement incombent à l'entreprise. L'emplacement du centre de traitement devra être agréé par le Maître d'Ouvrage, point à confirmer au démarrage du chantier.
- Le remblaiement des tranchées ne pourra être entrepris qu'après vérification par le Maître d'Œuvre, de l'état des canalisations posées.
- Le compactage sera exécuté conformément au "guide technique sur le remblayage des tranchées" (édition 1994) édité par le SETRA/LCPC et à la norme NF P 98-331 (septembre 1994).
- Le remblaiement sera effectué par couches successives de 0,30 m maximum d'épaisseur soigneusement compacté soit des petits rouleaux vibrants, soit des plaques vibrantes, soit des pilonneuses vibrantes et à percussions.

Exécution des tranchées A.E.P :

- La couverture minimale au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations sera de 1,00 m.
- Le fond des fouilles sera soigneusement dressé et purgé de pierres, sans saillies ni flashes, afin d'assurer un aplomb parfait de la conduite.
- Pour faciliter l'exécution des joints et pour permettre aux tuyaux de reposer sur toute la longueur sur le fond de la tranchée, il sera pratiqué des niches de profondeur et de largeur suffisantes au droit des extrémités du tuyau et des pièces de raccords.

Localisation :

. provision de 150,00 ml depuis la façade Ouest du bâtiment en limite de parcelle Sud

1.2.7.2. Réseau eaux usées et eaux vannes

Les limites de prestations sont définies comme suit :

A charge du lot "Gros-œuvre" :

- Les attentes au droit des appareils sanitaires dans le plancher bas.
- Les canalisations en dallage et sorties à 1,00 m en façade.
- L'ensemble des pénétrations des canalisations à l'intérieur.
- Les regards de sortie, de tringlage et collecteur.
- Les tranchées extérieures compris canalisations, remblai et lit de sable.
- Les raccordements entre les sorties, y compris branchements, calfeutrements et toutes sujétions.
- Le raccordement au regard EU/EV existant.

A charge des lots techniques :

- Les raccordements sur les attentes du lot "Gros-œuvre".
- Les canalisations en élévation en superstructure.
- Les sorties de ventilations primaires en façade.

1.2.7.2.1. Canalisations en dallage

Canalisations pour EU/EV, en PVC série assainissement, de diamètres appropriés, pose en tranchée sous dallage, compris terrassement dans terrain de toute nature, lit de pose et enrobage au sable, grillage avertisseur, remblaiement, évacuation des déblais excédentaires en centre de traitement agréé, nettoyage des abords, accessoires (coudes, tés, etc.), branchements sur regards avec calfeutrements étanches et toutes sujétions.

Sujétion(s) à prévoir :

- Aucun supplément n'est prévu pour les coudes, culottes, etc.
- Prévoir toutes les sujétions nécessaires à une parfaite finition sans intervention d'un autre corps d'état.

Localisation :

. ensemble des canalisations sous dallage

1.2.7.2.2. Regards

Regards constitués d'éléments préfabriqués en béton armé, de dimensions appropriées compris allonges et rehausses suivant nécessité, comprenant:

- le terrassement en terrain de toute nature,
- le radier en béton,
- le profil cunette en fond de regard,
- le couronnement suivant localisation par cadre et tampon en béton conformes à la norme EN 124 NF,
- le remblaiement en matériaux sains,
- les échelons en acier galvanisé de 30 mm de diamètre si nécessaire suivant hauteur,
- le raccordement avec les canalisations par joints caoutchouc,
- l'évacuation des gravats en centre de traitement agréé.

1.2.7.2.2.1. Regard de sortie

Localisation :

. regard de sortie en façade Ouest

1.2.7.2.2.2. Regard de tringlage

Localisation :

. regard de tringlage en façade Est

1.2.7.2.2.3. Regard collecteur

Localisation :

. prévoir 1 regard collecteur

1.2.7.2.3. Tranchée commune : Pour mémoire, prévue ci-avant

1.2.7.2.4. Canalisations dans tranchées communes

Canalisations pour EU/EV, en PVC, série assainissement, de diamètres appropriés, pose dans tranchée communes, compris accessoires (coudes, tés, etc.), branchements sur regards avec calfeutrements étanches et toutes sujétions.

Sujétion(s) à prévoir :

- Aucun supplément n'est prévu pour les coudes, culottes, etc.
- Prévoir toutes les sujétions nécessaires à une parfaite finition sans intervention d'un autre corps d'état.
- **Le présent lot devra valider les fils d'eau avant exécution.**

Localisation :

. entre regard de sortie et pompe de relevage

. prévoir 150,00 ml entre la pompe de relevage et le regard EU/EV existant pour raccordement

1.2.7.2.5. Pompes de relevage avec regard

Comprenant :

- un regard en béton armé de 1,00 m de diamètre avec tampon béton, compris terrassement en terrain de toute nature, rehausses éventuelles, avec échelons et crosse en acier galvanisé de 30 mm de diamètre si nécessaire suivant hauteur, remblaiement, évacuation des gravats et toutes sujétions,
- une pompe de relevage permettant d'évacuer les EU/EV.

Caractéristique(s) : Dimensionnement : A charge de la présente entreprise.

Référence : JETLY ou équivalent.

Sujétion(s) à prévoir :

- Coffret électrique de protection compris équipements, raccordement sur attente électrique à proximité ; travaux à réaliser en corrélation avec le lot "Electricité - CFO - CFA".
- Alarme sonore en cas de défaut.
- Refoulement depuis regard avec pompe jusqu'au regard extérieur compris clapet anti-retour.

Localisation :

. prévoir 1 unité par maisons

1.2.7.2.6. Raccordement sur le regard existant du réseau EU/EV

Comprenant :

- le refouillement en terrain de toute nature, pour dégagement en périphérie du regard,
- raccordement du réseau sur le regard compris percement de paroi,
- calfeutrement étanche et toutes sujétions.

Nota : Le présent lot devra valider les fils d'eau avant exécution.

Localisation :

. raccordement sur regard EU/EV existant en limite de parcelle Sud

1.2.7.3. Réseau électricité, fibre optique et téléphone

Les limites de prestations sont définies comme suit :

A charge du concessionnaire :

- La fourniture du coffret de coupure en limite de propriété.
- Le raccordement électrique jusqu'au comptage.

A charge du lot "Gros-œuvre" :

- La pose du coffret en limite de propriété.
- Les tranchées, fourreaux, grillages avertisseurs, en extérieur.
- Les fourreaux sous dallage depuis la façade jusqu'au local technique.
- L'ensemble des pénétrations des fourreaux à l'intérieur du collectif.

A charge des lots techniques :

- Distribution depuis le pied du placard technique.

1.2.7.3.1. Pose seule du coffret ENEDIS

Pose du coffret de branchement ENEDIS en limite de propriété.

Localisation :

. coffret en limite de propriété

1.2.7.3.2. Tranchée commune : Pour mémoire, prévue ci-avant

1.2.7.3.3. Fourreaux seuls

Fourniture et pose de fourreaux aiguillés (agrée par les services concessionnaires), pose sur lit de sable dans tranchée commune ci-avant, grillage avertisseur, remblaiement, compris nettoyage, accessoires, branchements sur la chambre existante et toutes sujétions.

Caractéristique(s) : Diamètre : Suivant demande des lots techniques.

Sujétion(s) à prévoir :

- Prévoir une longueur suffisante des fourreaux pour permettre la pénétration dans les bâtiments avec passage dans le mur de façade.
- Bouchonnage provisoire des fourreaux pour éviter toutes coulures de béton et saletés diverses.

1.2.7.3.3.1. Fourreaux Ø 42/45 pour alimentation téléphonique

Localisation :

. 2 fourreaux de 150,00 ml chacun, depuis la chambre de tirage en limite de propriété jusqu'en façade Ouest, pour téléphone

1.2.7.3.3.2. Fourreaux Ø 80 pour alimentation fibre optique

Localisation :

. 1 fourreau de 150,00 ml, depuis la chambre de tirage en limite de propriété jusqu'en façade Ouest, pour fibre optique

1.2.7.3.3.3. Fourreaux Ø 150 pour alimentation électrique

Localisation :

. 1 fourreau de 150,00 ml, depuis le coffret en limite de propriété jusqu'en façade Ouest, pour électricité

1.2.7.3.4. Fourreaux en dallage

Fourniture et pose de fourreaux aiguillés (agrée par les services concessionnaires), pose en tranchée sous dallage, compris terrassement dans terrain de toute nature, lit de sable dans et y compris tranchée en terrain de toute nature, grillage avertisseur, remblaiement, compris évacuation des gravats en centre de traitement agréé, nettoyage, accessoires, branchements et toutes sujétions.

Caractéristique(s) : Diamètre : Suivant demande des lots techniques.

Sujétion(s) à prévoir : Prévoir une longueur suffisante des fourreaux pour permettre la pénétration dans le local technique.

1.2.7.3.4.1. Fourreaux Ø 50 pour alimentation électrique de la cuisine

Localisation :

. 1 fourreau depuis le local technique vers le centre de la cuisine

1.2.7.3.4.2. Fourreaux Ø 42/45 pour alimentation téléphonique

Localisation :

. 2 fourreaux depuis la façade Ouest jusqu'en local technique, pour téléphone

1.2.7.3.4.3. Fourreaux Ø 80 pour alimentation fibre optique

Localisation :

. 1 fourreau depuis la façade Ouest jusqu'en local technique, pour fibre optique

1.2.7.3.4.4. Fourreaux Ø 150 pour alimentation électrique

Localisation :

. 1 fourreau depuis la façade Ouest jusqu'en local technique, pour électricité

1.2.7.3.5. Chambre de tirage

Fourniture et pose de chambres de tirage de marque NF, agréées France Télécom, de dimensions appropriées avec cadre et tampon fonte ductile type sous chaussée B125, conforme à la norme EN 124 NF, compris terrassement en terrain de toute nature y compris le rocher, remblaiement soigné, nettoyage, triage, évacuation des gravats en centre de traitement agréé.

Caractéristique(s) : Type de chambre : L1T.

Localisation :

. provision de 3 unités, à répartir sur la longueur des fourreaux depuis le coffret ENEDIS, ainsi qu'au changement de direction des fourreaux

1.2.7.4. Réseau eau potable

Les limites de prestations sont définies comme suit :

A charge du lot "Gros-œuvre" :

- Fourniture et pose du citerneau général en limite de propriété, compris terrassements.
- L'ensemble des tranchées, les fourreaux extérieurs et intérieurs depuis le citerneaux jusqu'en local technique.
- L'ensemble des pénétrations des fourreaux à l'intérieur du collectif.

A charge des lots techniques :

- Distribution depuis le pied du placard technique.

1.2.7.4.1. Citerneau pour comptage

Fourniture et pose d'un citerneau, de dimensions appropriées, avec tampon fonte ductile type sous chaussée B125, conforme à la norme EN 124 NF, compris terrassement en terrain de toute nature y compris le rocher, remblaiement soigné, nettoyage, triage, évacuation des gravats en centre de traitement agréé.

Localisation :

. en limite de propriété

1.2.7.4.2. Tranchée commune : Pour mémoire, prévue ci-avant

1.2.7.4.3. Fourreau seul

Fourniture et pose de fourreaux aiguillés, pose sur lit de sable de 0,10 m d'épaisseur au moins et de largeur égale à celle de la tranchée. La surface sera parfaitement réglée. L'utilisation de terre fine tamisée provenant des fouilles pourra être utilisée comme matériau de substitution sur autorisation du Maître d'Œuvre.

Après leur pose seront enrobées de sable jusqu'à une hauteur de 15 cm au-dessus de la canalisation.

Caractéristique(s) : Diamètre : Ø 100 mm, suivant demande des lots techniques.

Sujétion(s) à prévoir :

- Prévoir une longueur suffisante des fourreaux pour permettre la pénétration dans les bâtiments avec passage dans le mur de façade.
- Bouchonnage provisoire des fourreaux pour éviter toutes coulures de béton et saletés diverses.

Localisation :

. prévoir 150,00 ml depuis le citerneau AEP en limite de propriété jusqu'en façade Ouest

1.2.7.4.4. Fourreau en dallage

Fourniture et pose de fourreaux aiguillés, pose en tranchée sous dallage, compris terrassement dans terrain de toute nature, lit de sable de 0,10 m d'épaisseur au moins et de largeur égale à celle de la tranchée, remblaiement, évacuation des déblais excédentaires en centre de traitement agréé, nettoyage des abords, accessoires (coudes, tés, etc.), branchements sur regards avec calfeutrements étanches et toutes sujétions.

La surface sera parfaitement réglée. L'utilisation de terre fine tamisée provenant des fouilles pourra être utilisée comme matériau de substitution sur autorisation du Maître d'Œuvre.

Après leur pose seront enrobées de sable jusqu'à une hauteur de 15 cm au-dessus de la canalisation.

Caractéristique(s) : Diamètre : Ø 100 mm, suivant demande des lots techniques.

Sujétion(s) à prévoir : Prévoir une longueur suffisante des fourreaux pour permettre la pénétration dans le local technique.

Localisation :

. depuis la façade Ouest jusqu'en local technique

1.2.7.5. Pénétrations des fourreaux à l'intérieur du bâtiment

Sont prévues au présent lot toutes, les pénétrations nécessaires comprenant la fourniture et la pose des fourreaux de traversées de murs. L'Entrepreneur devra se mettre en rapport avec les services techniques compétents et les corps d'état concernés pour respecter les hauteurs, nombres types et sections des fourreaux. Calfeutrement étanche après mise en œuvre.

Localisation :

. pénétration de l'ensemble des réseaux dans le bâtiment

1.2.8. DALLAGE ISOLE SUR TERRE-PLEIN

Dallage comprenant :

- le curage éventuel des boues,
- le nivellement du fond de forme avec compactage,
- une forme en GNT2 compactée, pour égalisation et rattrapage des différents niveaux de dallage depuis la plateforme,
- une fermeture en sable de 5 cm d'épaisseur,
- un isolant incompressible composé d'une âme en mousse rigide de polyuréthane et de 2 parements composites résistant à l'humidité, bénéficiant d'un certificat ACERMI, de classement SC1 a2 Ch,
- un film polyane de 200 microns d'épaisseur,
- le corps du dallage en béton hydrofugé armé,
- coffrages, armatures et toutes sujétions.

Réalisation suivant le D.T.U., les règles professionnelles, l'étude de faisabilité géotechnique et l'étude de structure à charge de la présente entreprise.

Caractéristique(s) : Résistance thermique : 4,55 m².K/W (épaisseur 100 mm).

Référence : KNAUF THANE DALLAGE de chez KNAUF ou équivalent.

Sujétion(s) à prévoir :

- Prévoir des joints sciés découpant des surfaces de 25 m² maximum,
- Prévoir les sujétions de décaissés et formes de pente.

Localisation :

. emprise des locaux chauffés

1.2.8.1. Incidence pour surfaçage quartz

Incidence en plus-value pour finition surfacée quartz compris saupoudrage d'un durcisseur de surface, à base de quartz, à raison de 4 à 5 kg/m². Chaque saupoudrage (2 ou 3) est suivi d'un talochage. Après le dernier talochage, procéder à une cure du béton afin d'améliorer le durcissement de surface.

Réalisation suivant le D.T.U., les règles professionnelles et l'étude B.A.

Caractéristique(s) :

- Coloris : Au choix de l'Architecte.
- Dureté du quartz : 7 à l'échelle de Mohs.
- Densité : 1,4 ~ 1,5.

Sujétion(s) à prévoir :

- Finition surfacée au niveau ± 0,00,
- Prévoir bouche pore et vernis.

Localisation :

. suivant tableau de prestations

1.2.8.2. Membrane anti-radon

Fourniture et pose d'une barrière physico-chimique Anti-radon, permettant de limiter la remontée de radon compris pose déroulée sous le dallage, compris remontée et finition en tête sur les parois latérales, sujétions de pénétrations des réseaux et divers, sujétions de recouvrement entre lès et toutes sujétions conformément à la réglementation, aux recommandations du fabricant et à l'avis technique du système.

Compris recouvrement et protection par chape en béton maigre au mortier de ciment, de 3 cm d'épaisseur, finition talochée.

Référence : DELTA-RADONSPERRE de chez DORKEN ou équivalent

Localisation :

. sous l'emprise du dallage, compris en tête des murs maçonnés

1.2.9. RACCORDEMENT PERIPHERIQUE EN BETON

Raccordement entre l'enrobé existant et du dallage créé, par un remplissage en béton.

Localisation :

. en périphérie du dallage créé

1.2.10. OUVRAGES DIVERS ET DE FINITIONS

1.2.10.1. Seuils

Seuil de baie en béton moulé compris coffrage, façon de rejingot, chape bouchardée sur le dessus, nez arrondi au fer, enduit sur la retombée et toutes sujétions.

Nota : Les seuils seront adaptés aux PMR et devront avoir une saillie maximale de 2 cm par rapport aux sols finis intérieurs et extérieurs.

Localisation :

. ensemble des seuils extérieurs créés

1.2.10.2. Caniveaux

Façon de caniveau devant blocs-portes comprenant :

- façon de caniveau en béton compris calage et scellement,
- grille caillebotis suivant localisation, en acier galvanisé A15, conformes à la norme EN 124 NF,
- compris terrassement dans terrain de toute nature, blocage en béton, raccordement sur réseau EP existant à proximité, remblaiement, évacuation des gravats et toutes sujétions.

Sujétion(s) à prévoir : Prévoir une grille avec vides inférieurs à 1,9 cm permettant le passage d'un fauteuil roulant.

Localisation :

. au droit du bloc-porte d'entrée

1.2.10.3. Coupure de capillarité

Coupure de capillarité réalisée par une arase étanche au mortier de ciment avec incorporation d'hydrofuge type SIKA ou équivalent, épaisseur 3 cm minimum.

Localisation :

. en tête des murs maçonnés périphériques

DESCRIPTIF DES LOTS DITS ARCHITECTURAUX

LOT N° 2 : OSSATURE BOIS



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BELZ

34, rue Général de Gaulle
56550 BELZ

MAITRE D'ŒUVRE

LE ROMANCER ARCHITECTURES

40, avenue de la Perrière
56100 LORIENT
Tél . : 06 15 76 23 52

SOMMAIRE DU LOT N°2 OSSATURE BOIS

LOT N° 2. OSSATURE BOIS.....	32
2.1. GENERALITES	32
2.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE	32
2.1.2. NATURE ET CARACTERISTIQUES DES BOIS	33
2.1.3. TRAITEMENT DES BOIS.....	33
2.1.4. OUVRAGES ET ACCESSOIRES METALLIQUES.....	33
2.1.5. TRAIT DE NIVEAU.....	33
2.1.6. ECHANTILLONS.....	34
2.1.7. CONNAISSANCE DU DOSSIER	34
2.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	34
2.2.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE	34
2.2.2. ETUDE D'EXECUTION	34
2.2.3. PRESCELLEMENTS.....	34
2.2.4. POTEAUX EN LAMELLE COLLE	34
2.2.5. SOLIVAGE EN BOIS POUR PLANCHER SUPPORT DE PLAFONDS	35
2.2.6. PLATELAGES EN OSB	35
2.2.7. SOUS-FACE EN OSB.....	35
2.2.8. ISOLATIONS.....	36
2.2.9. MURS A OSSATURE BOIS	36
2.2.10. SOUS-FACE EN CONTREPLAQUE MARINE.....	38
2.2.11. GARDE-CORPS EN CONTREPLAQUE MARINE	38
2.2.12. ESCALIER EN BOIS DROIT ET BALANCE SANS CONTREMARCHES	38
2.3. PSE 01 : PERGOLAS EN CHARPENTE NON ASSEMBLEE	39
2.4. PSE 02 : CLOISONS AMOVIBLES	39

LOT N° 2. OSSATURE BOIS

2.1. GENERALITES

2.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE

Documents de référence technique :

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix tel que ce mois est défini dans le C.C.A.P. La liste des documents énumérés ci-après n'est pas limitative.

Les ouvrages de structure des bâtiments sont conçus, dimensionnés et justifiés à partir d'un ensemble d'hypothèses et de règles constituant un corpus cohérent de textes (normes en général).

Principaux DTU de référence :

Les DTU définissent les règles de mises en œuvre des constructions dites traditionnelles ainsi que les déformations autorisées selon la fragilité ou non des matériaux fixés sur les structures (notamment dans les DTU relatifs aux ouvrages en plaques de plâtre, murs rideaux, menuiseries et couvertures : DTU 25.41, DTU 33.1, DTU 36.5, DTU 43.4, DTU 44.1 ...).

Les principaux DTU relatifs aux structures béton et bois sont les suivants :

- DTU 31.1 / NF P21-203 : Charpente et escalier en bois,
- DTU 31.2 / NF P 21-204 : Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois,
- DTU 31.3 / NF P21-205 : Charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets,
- DTU 51.3 / NF P 63-203 : Planchers en bois ou en panneaux à base de bois,

Règles de calculs Eurocodes :

L'intégrabilité de la structure du bâtiment sera dimensionnée aux regards des Eurocodes à savoir :

- EN 1990, Eurocode 0 + annexe national et amendements : Bases de calcul des structures,
- NF P06-100-2 : Eurocodes structuraux - Partie 2 : Annexe nationale à la NF EN 1990,
- EN 1991, Eurocode 1 + annexe national et amendements : Actions sur les structures,
- EN 1993, Eurocode 3 + annexe national et amendements : Calcul des structures en acier,
- EN 1995, Eurocode 5 + annexe national et amendements : Calcul des structures en bois.

Les Eurocodes permettront de définir avec précision les éléments suivants :

- Les hypothèses de calculs (performances des matériaux, charges d'exploitation, surcharges climatiques, etc.),
- Les critères (fréquences) de vibration,
- Les critères de vérification du dimensionnement statique en contraintes et déformations selon les matériaux employés,
- La justification des assemblages,
- La vérification de la stabilité de l'ouvrage, etc.

Normes structures bois :

- NF EN 300 (octobre 2006) : Panneaux de lamelles minces longues et orientées (OSB) Définitions, classification et exigences,
- NF EN 335 (mai 2013) : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois - Définition des classes d'emploi,
- NF EN 336 (décembre 2013) : Bois de structures – Dimensions, Ecart Admissible,
- NF EN 338 (juillet 2016) : Bois de structures – classes de résistance,
- NF EN 351 (septembre 2007) : Durabilité du bois et des produits à base de bois – Bois massif traité avec produit de préservation,
- NF EN 384 (juin 2010) : Bois de structures – Détermination des valeurs caractéristiques des propriétés mécaniques et de la masse volumique,
- NF EN 599-1 (janvier 2014) : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois – Efficacité des produits préventifs de préservation du bois établie par des essais biologiques,

- NF EN 599-2 (septembre 2015) : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois – Performances des produits préventifs de préservation du bois établie par des essais biologiques,
- NF EN 1912 (juin 2012) : Bois de structures – Classes de résistance – Affectation des classes visuelles et des essences,
- NF EN 12369-1 (mars 2001) : Panneaux à base de bois – Valeurs caractéristiques pour la conception des structures – Partie 1 : OSB, panneaux de particules et panneaux de fibres,
- NF EN 12369-2 (juillet 2011) : Panneaux à base de bois – Valeurs caractéristiques pour la conception des structures – Partie 2 : contreplaqué,
- NF EN 12871 (août 2013) : Panneaux à base de bois - Spécifications et exigences fonctionnelles pour panneaux travaillants utilisés en planchers, murs et toitures,
- NF EN 14080 (août 2013) : Structure en bois – Bois lamellé-collé – Exigences,
- NF EN 14128 (juillet 2004) : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois - Critères de performance des produits curatifs de préservation du bois établis par des essais biologiques,
- NF EN 15228 (mai 2009) : Bois de structure - Bois de structure traité avec un produit de préservation contre les attaques biologiques,
- NF EN 13986+A1 (Mai 2015) : Panneaux à base de bois destinés à la construction – Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage,
- NF P 20-651 (juin 2011) : Durabilité des éléments et ouvrages en bois,
- NF B 51-001 (juin 1941), Caractéristiques technologiques & chimiques des bois,
- NF B 51-002 (juin 1942), Caractéristiques physiques & mécaniques des bois,
- NF E27-341 (mai 1973), Boulons de « charpente en bois »,
- Guide pratique de conception et de calcul des charpentes en lamellé-collé,
- Les guides AQCEN EC5,
- Cahiers CTBA n°77, 111, 123, 124, 128.

2.1.2. NATURE ET CARACTERISTIQUES DES BOIS

La charpente sera exécutée en sapin du Nord de catégorie ST-1 conforme à la norme NFB 52.001.

L'Entrepreneur devra, sur demande, produire toutes pièces justificatives faisant connaître la provenance des bois fournis.

L'ensemble des bois utilisés devront être certifiés PEFC ou FSC, un certificat sera demandé aux entreprises. Tous les bois employés devront avoir un pourcentage d'humidité compris entre 12 et 16 %.

L'ensemble des bois lamellé collé devront provenir d'un fabricant certifié ACERBOIS GLULAM ou équivalent.

2.1.3. TRAITEMENT DES BOIS

Les produits de traitement seront conformes à la réglementation en vigueur. Ils seront efficaces contre le bleuissement. Ils ne risqueront pas de corroder les boulons, pointes et connecteurs métalliques, ni d'altérer ou tâcher les autres matériaux.

Les produits feront l'objet d'une certification de traitement conforme aux normes et pour une garantie contractuelle décennale. Un certificat de traitement sera remis au Maître d'Ouvrage dans le cadre du D.O.E.

2.1.4. OUVRAGES ET ACCESSOIRES METALLIQUES

Les ouvrages et accessoires métalliques employés seront protégés de la corrosion par galvanisation à chaud avant la pose. Sauf protection spécifique définie dans les articles particuliers du présent descriptif.

2.1.5. TRAIT DE NIVEAU

Le trait de niveau à chaque étage servant à tous les lots sera tracé par le présent Entrepreneur.

Il devra assurer en permanence à tous les étages dans tous les locaux, et sur tous les murs et supports en élévation, un "trait de niveau" situé à 1,00 m au-dessus des sols finis. Il sera donc reporté et tracé autant de fois qu'il sera nécessaire.

Au moment de l'intervention du plâtrier, il devra contrôler les reports faits par cette entreprise sur ses propres ouvrages.

2.1.6. ECHANTILLONS

Les entreprises devront soumettre (s'il leur est demandé) à l'approbation du Maître de l'Ouvrage et du Maître d'Œuvre, les modèles de matériaux et matériels qu'elles comptent mettre en œuvre, qui se réservent le droit de refuser un produit dont l'aspect ne serait pas satisfaisant. Les échantillons seront présentés avant mise en fabrication.

2.1.7. CONNAISSANCE DU DOSSIER

L'Entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions communes et en intégrer les demandes dans son offre de prix, avec une attention particulière pour les chapitres "**Caractéristiques de l'opération**" et "**Prescriptions communes particulières**" définissant notamment les implantations et hypothèses de construction.

L'Entrepreneur devra également prendre connaissance des C.C.T.P. des autres corps d'état. Il ne pourra donc se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages. Toute erreur ou omission devra être immédiatement signalée par écrit (avant l'acte d'engagement), pour décision nécessaire à la bonne exécution.

2.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.2.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Les dépenses d'intérêt commun (équipements, sécurité, santé, etc.) sont définies et réparties dans le C.C.A.P établi par le Maître d'Ouvrage et dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné par le Maître d'Ouvrage.

Chaque entreprise se référera obligatoirement à ces documents afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses communes.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

2.2.2. ETUDE D'EXECUTION

Une pré-étude a été réalisée par le Bureau d'Etude **QSB**.

Les études d'exécution sont à la charge des Entrepreneurs.

Les études, notes de calculs et plans (exécution et détails) déterminant la section des bois à mettre en œuvre, seront soumis à l'approbation du Bureau de Contrôle avant réalisation.

Les sections figurant sur les plans ou dans le descriptif sont données à titre indicatif et correspondent à des minimums souhaités, il ne décharge en rien l'Entrepreneur de ses obligations.

2.2.3. PRESCELLEMENTS

Préscellements nécessaires à l'ancrage des poteaux : fourniture au présent lot (préscellements + crosses), pose au lot "Gros-œuvre".

Localisation :

. platines des poteaux, suivant plan de pré-étude de charpente

2.2.4. POTEAUX EN LAMELLE COLLE

Poteaux en lamellé collé réalisée en lamelles d'épicéas, catégorie II.

La colle utilisée pour l'assemblage des poutres en lamellé collé sera de type 1, suivant les normes NF EN 301 et NF EN 302.

Tous les bois apparents seront rabotés. Traitement I.F.H.

Protection par deux couches de produit organique incolore à solvants légers résistants à l'évaporation et au délavage.

Assemblage avec les murs porteurs par ferrures métalliques (à préciser à l'étude d'exécution).
Ferrures et boulonnerie en acier galvanisé compris protection par peinture intumescente.

L'ensemble de la charpente doit être stable au feu ½ heure. Les platines de fixation doivent donc avoir une épaisseur minimum de 4 mm.

Nota : La charpente en lamellé collé devra avoir le marquage CE et être classée mécaniquement selon la norme NF EN 14080.

Localisation :

. poteaux, suivant plan de pré-étude de charpente

2.2.5. SOLIVAGE EN BOIS POUR PLANCHER SUPPORT DE PLAFONDS

Solivage horizontal constitué de poutres en lamellé collé, de solives et d'entretoises en sapin du Nord qualité C22, humidité inférieure à 15 %, traité, compris fixations, assemblages et toutes sujétions.

Caractéristique(s) :

- Sections : Suivant pré-étude charpente.
- Espacement : Suivant pré-étude charpente.
- Classe d'emploi des bois : 2 (NF EN335).

Sujétion(s) à prévoir : Toutes les pièces de bois seront brutes de sciage.

Localisation :

. emprise de la mezzanine, suivant plan de pré-étude de charpente

2.2.5.1. Ouvrages en lamellé collé

2.2.5.2. Ouvrages en bois massif

2.2.6. PLATELAGES EN OSB

Platelage en panneaux OSB 3 de 22 mm d'épaisseur minimum, usinées 4 rives rainurées bouvetées, poncées et calibrées, bénéficiant du label de qualité CTB-H.

Pose à joints décalés avec assemblage à rainures et languettes, compris fixation par clouage sur les solives à l'aide de pointes torsadées en acier galvanisé, compris vis suivant D.T.U. et toutes sujétions.

Sujétion(s) à prévoir : L'épaisseur de l'OSB devra permettre la circulation de personnes.

Localisation :

. emprise de la mezzanine et des débords rabaissés à l'Ouest et à l'Est

2.2.7. SOUS-FACE EN OSB

Sous-face en panneaux OSB 3 de 8 mm d'épaisseur minimum, usinées 4 rives rainurées bouvetées, poncées et calibrées, bénéficiant du label de qualité CTB-H.

Pose à joints décalés avec assemblage à rainures et languettes, compris fixation par clouage sous les solives à l'aide de pointes torsadées en acier galvanisé, compris vis suivant D.T.U. et toutes sujétions.

Localisation :

. emprise de la sous-face de la mezzanine

2.2.8. ISOLATIONS

2.2.8.1. Isolation en ouate de cellulose

Isolation thermique des murs à ossature bois en ouate de cellulose insufflée, d'une densité minimum de 50/60 kg/m³, bénéficiant d'un avis technique du CSTB ou d'un certificat ACERMI.

La mise en œuvre sera conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.

Caractéristique(s) :

- Résistance thermique : R = 5,20 m².K/W (épaisseur 220 mm).
- Réaction au feu : E

Référence : UNIVERCELL+ de chez SOPREMA ou équivalent.

Localisation :

. emprise du solivage excepté dans le porte à faux sur l'espace jeunes

2.2.8.2. Isolation thermique en laine de roche

Isolation thermique en panneaux de laine de roche.

Mise en œuvre dans l'épaisseur du solivage, traitement des joints, des angles suivant les prescriptions du fabricant, et toutes sujétions.

Caractéristique(s) : Epaisseur : 220 mm.

Référence : MB ROCK de chez ROCKWOOL ou équivalent.

Localisation :

. emprise du solivage en porte à faux sur l'espace jeunes

2.2.9. MURS A OSSATURE BOIS

2.2.9.1. Ossature principale

Une ossature principale de 145 x 45 mm, en Sapin du Nord traité pour une classe d'emploi 2 (NF EN 335). Compris toutes ferrures en acier galvanisé, liaisons avec le gros-œuvre par chevilles d'ancrage à expansion, protection de toutes pièces métalliques par section adaptée.

Les dimensions et sections sont données à titre indicatifs. L'entreprise devra vérifier les sections avec le BET et le Bureau de Contrôle.

Sujétion(s) à prévoir : La lisse basse devra être traitée classe 3b.

Localisation :

- . emprise des murs de façade et refends des locaux chauffés
- . emprise du murs entre le hall et le box 1
- . emprise du murs entre le hall et le box 8

2.2.9.2. Contreventement en OSB 3

Un voile de contreventement en panneaux contreplaqué marine spécial mur à ossature bois, de 12 mm d'épaisseur minimum, compris coupes, fixations et toutes sujétions.

Sujétion(s) à prévoir : Coordination avec le Plaquiste.

Localisation :

- . sur la face extérieure des façades Ouest, Est et Nord (Nota : La façade Sud recevra un contreventement en plaques de fibre-gypse au Plaquiste)
- . au deux faces des murs de refends excepté sur les faces donnant sur le sas (Nota : Ceux-ci recevront un contreventement en plaque de fibre-gypse au Plaquiste)
- . aux 2 faces des mur entre le hall et le box 1 et celui du box 8

2.2.9.3. Pare-vapeur

Pare-vapeur de perméance au plus égal à 0,005 g/m².h.mmHg, compris superposition des lés, bandes adhésives entre lés, maintien du pare-vapeur par agrafage sur le mur à ossature bois et par clouage d'un liteau de 28 mm en sapin du Nord traité suivant nécessité.

Référence : DELTA-REFLEX de chez DORKEN ou équivalent.

Localisation :

. sur la face intérieure des façades en murs à ossature bois

2.2.9.4. Isolation en ouate de cellulose

Isolation thermique des murs à ossature bois en ouate de cellulose insufflée, d'une densité minimum de 50/60 kg/m³, bénéficiant d'un avis technique du CSTB ou d'un certificat ACERMI.

La mise en œuvre sera conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.

Caractéristique(s) :

- Résistance thermique : R = 3,45 m².K/W (épaisseur 145 mm).
- Réaction au feu : E

Référence : UNIVERCELL+ de chez SOPREMA ou équivalent.

Sujétion(s) à prévoir : L'isolant sera maintenu, suivant localisation :

- soit entre contreventement OSB et contreventement OSB,
- soit entre contreventement OSB et contreventement en plaque de fibre-gypse (prévoir la coordination avec le Plaquiste),
- soit entre contreventement OSB et pare-vapeur.

Localisation :

. dans l'emprise des murs à ossatures bois (façades et refends)

2.2.9.5. Sujétions de mise en œuvre

Compris mise en œuvre et fixations avec possibilité de réglage dans les trois dimensions, et toutes sujétions d'étanchéité et de parfaite finition.

Tous les bois employés seront de qualité C22, humidité inférieure à 15 %, et résistant pour une classe de risque 2 (NF EN 335).

Mise en œuvre conforme aux recommandations des fabricants et normes en vigueur.

Sujétion(s) à prévoir :

- Les réservations et renforts d'ossature.
- Les réservations dans le mur à ossature bois, suivant demande des autres corps d'état.
- Pose sous les semelles des MOB un feutre bitumineux ou une membrane polyéthylène et un double joint mousse pré-comprimée (NF P 85-570/Classe 1) imprégnée de résines synthétiques ou double joint torique EPDM.
- Joints mousses pré-comprimée et imprégnée de résines synthétiques (NF P 85-570/Classe 1) en périphérie des menuiseries extérieures.
- Les encadrements au droit de toutes les baies avec renforts des linteaux porteurs de planchers.
- Les réservations et renforts d'ossature au droit des solives.

2.2.10. SOUS-FACE EN CONTREPLAQUE MARINE

Sous-face en contreplaqué marine, pose sur et y compris ossature support en tasseaux bois en sapin du Nord de classe d'emploi 2, fixations, visseries et toutes sujétions.

Caractéristique(s) : Epaisseur : 22 mm.

Sujétion(s) à prévoir :

- Liaison soignée avec le contreventement en contreplaqué marine du mur à ossature bois.
- Découpes et réservations suivant demandes des autres lots.

Localisation :

. emprise du débord de la mezzanine sur les atelier, compris sous-face du palier de l'escalier

2.2.11. GARDE-CORPS EN CONTREPLAQUE MARINE

Garde-corps, réalisé en bois massif traité, pour une classe d'emploi 2, composés de montants et de lisses, compris assemblage et toutes sujétions.

L'ensemble est revêtu d'un double panneau de contreplaqué marine, de 25 mm d'épaisseur, à charge du présent lot.

Fixations à l'anglaise au support (solivage ou escalier bois), suivant recommandation des plans de pré-étude charpente.

Caractéristique(s) :

- Hauteur : 1,00 m du niveau fini + emprise du plancher ou du limon de l'escalier.
- Entraxe entre montant : Suivant plans de pré-étude charpente.

Sujétion(s) à prévoir :

- Réalisation suivant plans et carnet de détails Architecte et pré-étude charpente.
- La largeur de la lisse haute devra être de la même épaisseur que l'épaisseur total montants + 2 panneaux de contreplaqués (Cf. détail Architecte coupe D).

Localisation :

. en périphérie de la mezzanine
. de part et d'autre de l'escalier d'accès à la mezzanine
. sous l'escalier d'accès à la mezzanine, suivant plan Architecte

2.2.11.1. Suppression de l'habillage en contreplaqué marine

Suppression de l'habillage en contreplaqué marine, prévu ci-avant.

Localisation :

. garde-corps sous l'escalier d'accès à la mezzanine, suivant plan Architecte

2.2.12. ESCALIER EN BOIS DROIT ET BALANCE SANS CONTREMARCHES

Escalier réalisé en bois massif, traité pour une classe d'emploi 2 et en lamellé collé en lamelles d'épicéas, catégorie II., sans contremarches, à marches droites rainurées en nez pour antidérapance, compris limons et triangulation et toutes sujétions.

Les bois apparents seront rabotés.

Caractéristique(s) :

- Sections : Suivant pré-étude charpente.
- Classe d'emploi des bois : 2 (NF EN335).
- Emmarchement : 1,20 m.
- Hauteur à monter : 3,59 m.
- Nombre de hauteur de marche : 21 u.
- Hauteur des marches \leq 17 cm.
- Giron des marches \geq 28 cm.

Sujétion(s) à prévoir :

- Contremarche pour la première et dernière marches.
- Réalisation suivant plans Architecte et pré-étude charpente.

Nota : L'ensemble sera vitrifié par le Peintre.

Localisation :

. escalier d'accès à la mezzanine

2.3. PSE 01 : PERGOLAS EN CHARPENTE NON ASSEMBLEE

Charpente non assemblée traditionnelle en sapin du Nord traité, pour une classe d'emploi 2 (NF EN335). Compris toutes ferrures en acier galvanisé, liaisons avec le gros-œuvre assurées par des sabots métalliques fixées par chevilles d'ancrage à expansion, protection de toutes pièces métalliques par peinture intumescente (ou section adaptée) et toutes sujétions.

Les bois seront de classe 1 (ST-I) conformément à la norme NF B 52.001.

Les bois apparents seront rabotés.

Sujétion(s) à prévoir :

- Réalisation suivant plans et détails architecte.
- Etude de la charpente et du mode de fixation, à charge de la présente entreprise.

Localisation :

. ossature des pergolas au droit des box, poteaux/poutres, lambourdes des box

2.4. PSE 02 : CLOISONS AMOVIBLES

Cloisons amovibles composées de :

- une ossature, composé d'un cadre, de traverses, de lisse, et de pied support, en Sapin du Nord traité, pour une classe d'emploi 2, fixée entre elles par des équerres,
- habillage toutes faces en panneaux OSB 3, compris vernis incolore,
- habillage en parties haute et basse des cloisons créées par pièce de bois à recouvrement complet,
- compris fixations et toutes sujétions pour démontage aisé.

Caractéristique(s) :

- Hauteur : 1,20 m.
- L'ensemble devra être classé M3.

Sujétion(s) à prévoir : Réalisation suivant plans et détails Architecte.

Nota : Il ne devra y avoir aucune fixation au sol.

Localisation :

. en séparation des différents box, suivant plans architecte

DESCRIPTIF DES LOTS DITS ARCHITECTURAUX

LOT N° 3 : MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BELZ

34, rue Général de Gaulle
56550 BELZ

MAITRE D'ŒUVRE

LE ROMANÇER ARCHITECTURES

40, avenue de la Perrière
56100 LORIENT
Tél . : 06 15 76 23 52

SOMMAIRE DU LOT N°3 MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE

LOT N° 3. MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	42
3.1. GENERALITES	42
3.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE	42
3.1.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX	42
3.1.3. PLANS - RESERVATIONS	42
3.1.4. PROTECTION	42
3.1.5. QUINCAILLERIE - FERRAGES	43
3.1.6. PROTECTION DES OUVRAGES METALLIQUES CONTRE LA CORROSION	43
3.1.7. PROTECTION CONTRE LA CORROSION ET THERMOLAQUAGE	43
3.1.8. ORGANIGRAMME DES CLES	43
3.1.9. INDEPENDANCE DES ENSEMBLES	43
3.1.10. ECHANTILLONS	44
3.1.11. CONNAISSANCE DU DOSSIER	44
3.2. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DES MENUISERIES EXTERIEURES	44
3.2.1. PROFILS POUR MENUISERIES EN ALUMINIUM THERMOLAQUE RENFORCE	44
3.2.2. ETANCHEITE	44
3.2.3. PERFORMANCES MINIMALES	45
3.2.4. VITRAGE	45
3.2.5. QUINCAILLERIE	46
3.2.6. POSE	46
3.2.7. SUJETIONS POUR OUVRANTS	46
3.3. DESCRIPTION DES OUVRAGES	46
3.3.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE	46
3.3.2. PERCEMENTS DE BARDAGE	47
3.3.3. PRE-CADRES	47
3.3.4. ENSEMBLE D'ENTREE EN ALUMINIUM	47
3.3.5. BLOC-PORTE METALLIQUE ISSUE DE SECOURS	48
3.3.6. CHASSIS DE DESENFUMAGE EN FAÇADE	48
3.3.7. CYLINDRES PROVISOIRES	49
3.3.8. BAVETTES	49
3.3.9. ENCADREMENT DE BAIE EN ALUMINIUM THERMOLAQUE	49
3.3.10. RIDEAU METALLIQUE EXTERIEUR	49
3.4. PSE 03 : REMPLACEMENT DE L'OUVERTURE PAR CLE DE L'ENSEMBLE D'ENTREE ET DU RIDEAU METALLIQUE PAR UNE OUVERTURE PAR DIGICODE	50
3.4.1. Pour l'ensemble d'entrée	50
3.4.2. Pour le rideau métallique	50

LOT N° 3. MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE

3.1. GENERALITES

3.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE

L'Entrepreneur devra se référer aux documents suivants :

- FD D.T.U. 34.2 - Choix des fermetures pour baies équipées de fenêtres en fonction de leur exposition au vent - Octobre 2011,
- D.T.U. 36.5 NF - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Avril 2010 (*Ce D.T.U. incorpore le FD 36.5-P3 concernant le choix en fonction de l'exposition*),
- NF D.T.U. 39 - Travaux de vitrerie – miroiterie - Octobre 2006/Juillet 2012,
- Annexe et Mémento communs aux D.T.U. 36.5 et 39.
- NF P 01-012 - Dimensions des garde-corps - Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier - juillet 1988,
- NF P 01.013 : Essais des garde-corps - Méthodes et critères.

3.1.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent l'usinage, la fourniture, la pose, la fixation et le réglage de tous les éléments et accessoires tels que définis au présent lot. Cette énumération n'étant pas exhaustive.

Pour tous les détails particuliers d'exécution, l'entreprise du présent lot devra prévoir dans sa prestation, tous les ouvrages et pièces nécessaires à leur parfaite réalisation, même s'ils ne sont pas clairement définis au descriptif ou notifiés sur les documents graphiques. En tout état de cause, l'entreprise ne pourra se prévaloir d'un oubli à ce sujet.

3.1.3. PLANS - RESERVATIONS

L'entreprise du présent lot devra fournir au Maître d'Œuvre ainsi qu'au Bureau de Contrôle, tous les plans de construction et de montage de ses ouvrages, avant tout début d'exécution, pour accords. Il remettra également aux entreprises concernées et au Maître d'Œuvre, les plans de réservations et de scellements.

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront également tenir compte de la nature des supports prévus aux plans et documents d'appel d'offres. En particulier pour les tolérances de clair, d'alignement, de fabrication et de mise en œuvre des éléments.

Coordination à prévoir avec les entreprises des lots concernés.

Les réservations seront précisées en temps voulu aux entreprises concernées. L'Entrepreneur du présent lot devra vérifier si la position et les dimensions des réservations sont conformes.

Tous les organes de fixation sont à la charge du présent lot (fourniture et pose).

3.1.4. PROTECTION

Toutes les menuiseries seront protégées par un film pelable ou tout autre dispositif pour éviter leur détérioration pendant la durée des travaux.

Il assurera également la vérification d'aspect, la bonne tenue de l'ensemble et le bon fonctionnement des parties mobiles (facilité de manœuvre, fonctionnement doux et silencieux avant la réception des travaux).

La protection sera enlevée avant la réception des travaux par l'Entrepreneur adjudicataire du présent lot (protection provisoire).

3.1.5. QUINCAILLERIE - FERRAGES

La quincaillerie et les ferrages seront de première qualité (label NFQ exigé) et de type robuste. Ils seront choisis par le Maître d'Œuvre sur présentation d'échantillons.

Il sera prévu, au minimum, un jeu de trois clés par serrure. L'Entrepreneur du présent lot sera responsable des clés durant toute la durée du chantier.

3.1.6. PROTECTION DES OUVRAGES METALLIQUES CONTRE LA CORROSION

Toutes les pièces métalliques, organes et accessoires de fixation en acier seront protégés contre la corrosion par galvanisation à chaud de 42 microns minimum (suivant nuance de l'acier).

La visserie sera en acier inox 18/10e.

Sauf prescription contraire figurant dans les articles du présent document, la protection des aciers sera faite par galvanisation à chaud conformément aux règles de l'art et aux normes en vigueur (normes NFA 91.121 & 122).

3.1.7. PROTECTION CONTRE LA CORROSION ET THERMOLAQUAGE

Le traitement de surface des aciers devra prendre en compte les normes NF EN ISO 12944-2 et NF P 24351 qui définissent les classes de corrosivité en fonction de l'environnement et de l'atmosphère du lieu de la réalisation.

Concernant l'ensemble des ouvrages du lot, il est précisé que la classe de corrosivité à prendre en compte est de type C5-M.

Ce traitement de surface comprendra, à minima :

- Un traitement anticorrosion par métallisation (shoopage) suivant norme NF EN ISO 2063 réalisé sur des aciers dégraissés et sablés ayant un degré de propreté tel que défini par la norme NF EN ISO 8501.
- Une finition par thermolaquage (teinte RAL standard, au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du nuancier) par application d'une peinture en poudre de qualité Polyester Architectural, d'épaisseur compatible avec le classement de corrosivité demandé, polymérisée selon prescription du fabricant, exempte de tous défauts.

L'ensemble du process (anticorrosion et thermolaquage) fera l'objet d'un Plan d'Assurance Qualité et devra être contrôlable à posteriori.

Le complexe anticorrosion + thermolaquage sera garanti en anticorrosion et « Bonne Tenue » par une assurance.

Garantie anticorrosion exigée : 10 ans selon cliché 7 de la norme NF EN ISO 4628-3. (évaluation du degré d'enrouillement).

Le contrat « bonne tenue » du thermolaquage fera l'objet d'une garantie contractuelle pouvant aller jusqu'à 10 ans (7 ans plus 3) avec un seuil d'intervention de 5 %.

3.1.8. ORGANIGRAMME DES CLES

La conception de l'organigramme des clés est à la charge du lot "Menuiseries intérieures bois". Il sera étudié en collaboration avec le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Œuvre, le fabricant des serrures et les différents lots concernés par la fourniture des cylindres.

3.1.9. INDEPENDANCE DES ENSEMBLES

Les dispositifs de fixation et maintien des ensembles (douilles, pattes, équerres, etc.) dus au présent lot seront étudiés pour assurer la parfaite tenue des ouvrages au gros-œuvre.

Un dispositif de désolidarisation sera prévu à tous les endroits nécessaires. En particulier aux joints de dilatation, en sous-face des poutres et planchers, évitant toute répercussion du travail de l'ossature béton (dilatations, températures, flèches, retraits, etc.) sur les ensembles demandés au présent lot. Tout en assurant leur parfaite tenue et le respect des critères d'étanchéité à l'air et à l'eau exigés.

3.1.10. ECHANTILLONS

Les entreprises devront soumettre (s'il leur est demandé) à l'approbation du Maître de l'Ouvrage et du Maître d'Œuvre, les modèles de matériaux et matériels qu'elles comptent mettre en œuvre, qui se réservent le droit de refuser un produit dont l'aspect ne serait pas satisfaisant. Les échantillons seront présentés avant mise en fabrication.

3.1.11. CONNAISSANCE DU DOSSIER

L'Entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions communes et en intégrer les demandes dans son offre de prix, avec une attention particulière pour les chapitres "**Caractéristiques de l'opération**" et "**Prescriptions communes particulières**" définissant notamment les implantations et hypothèses de construction.

L'Entrepreneur devra également prendre connaissance des C.C.T.P. des autres corps d'état. Il ne pourra donc se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages. Toute erreur ou omission devra être immédiatement signalée par écrit (avant l'acte d'engagement), pour décision nécessaire à la bonne exécution.

3.2. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DES MENUISERIES EXTERIEURES

3.2.1. PROFILS POUR MENUISERIES EN ALUMINIUM THERMOLAQUE RENFORCE

Menuiseries en aluminium thermolaqué renforcé à rupture de pont thermique, composés d'une menuiserie à grand clair de vitrage.

Caractéristique(s) : Coloris : RAL dans la gamme du fabricant au choix de l'Architecte.

Les profils sont à choisir suivant étude à charge de la présente entreprise en fonction de la trame des plans et les charges requises (neige et vents 84 modifié en 1999) et seront soumis à l'accord de l'Architecte.

Référence des profils à préciser par l'entreprise lors de la remise de son offre.

Qualité :

- Les menuiseries sont composées à partir de profils extrudés en alliage d'aluminium répondant à la norme NF A 50. 710, alliage codifié 6060 AGS T5 aux termes de la norme NF A 50 401.
- L'entreprise fournira un certificat d'homologation de gamme ainsi qu'un certificat NF-CSTBat sur la fabrication des menuiseries ou un essai AEV (à fournir au Maître d'Œuvre et au Maître d'Ouvrage).

Finition :

- Le laquage des profilés et quincailleries en alliage léger bénéficie d'un label QUALIMARINE avec tenue aux embruns marins, qualité "front de mer" suivant norme NFP 24.351.
- Finition par couvre-joints en aluminium laqué de différentes formes et sections adaptables sur le cadre dormant à l'intérieur et à l'extérieur.

3.2.2. ETANCHEITE

Étanchéité :

- Les liaisons entre les dormants et la maçonnerie ne devront pas souffrir d'un défaut d'étanchéité à l'air. La pose des pièces d'appui devra être réalisée d'une manière parfaitement étanche à l'eau et à l'air.
- Les dormants ne devront être posés qu'après réception par l'entreprise titulaire du lot "Menuiseries extérieures - Serrurerie" des appuis devant accueillir ces ouvrants. Le redressage de chaque réservation devra être effectué par le lot "Gros-œuvre".
- L'étanchéité entre les dormants et la maçonnerie sera réalisée de la manière suivante : Côté intérieur par la mise en place d'une membrane adhésive étanche à l'air et à l'eau mais perméable à la vapeur d'eau de type membrane ME350 de la marque TREMCO ILLBRUCK, positionnée en périphérie de la menuiserie. En zone intermédiaire par un produit de calfeutrement suffisamment souple pour absorber les variations dimensionnelles liées aux coefficients de dilatation différents des supports de type mousse élastique de la marque TREMCO ILLBRUCK. Et côté extérieur la mise en place d'une protection à la pluie battante à l'aide d'une mousse polyuréthane pré-comprimée imprégnée à cœur de résine synthétique de classe 1 répondant à la norme NF P 85-570 de type ILLMOD 600 de chez TREMCO ILLBRUCK.

- Les joints seront montés dans un même plan sur le pourtour, sans aucun raccord si possible ou s'il y a raccord, ce dernier sera réalisé dans une partie droite et manchonné.
- La liaison entre le seuil et la réservation devra être traitée avec minutie afin d'annuler le risque d'infiltration d'air parasite par cette liaison.
- Utilisation de joints à double, voire à triple lèvres entre vitrages et parcloles.
- Veillez à ce que les rejets d'eau soient positionnés à l'extérieur du joint sur ouvrant.
- Informer le fabricant de fenêtres, afin d'y remédier, d'éventuels défauts entre parcloles et structure des ouvrants des menuiseries.
- Réalisée suivant le type de châssis par joints en EPDM ou PVC sur les périphéries ouvrant et dormant, ou double brosses type "FIN SEAL" filantes sur les profilés d'ouvrants.
- Des angles moulés ou des cavaliers spéciaux assurent une continuité de l'étanchéité dans les angles.
- La récupération et l'évacuation contrôlées des eaux de pluies et de condensation sont prévues par l'intermédiaire d'une pièce d'appui, les drainages sur la traverse basse du dormant sont protégés par des déflecteurs. Les drainages seront basés sur le principe de la chambré d'égalisation des pressions et seront effectués suivant les recommandations du fabricant rendant indépendant les différents volumes.

3.2.3. PERFORMANCES MINIMALES

Performances **minimales** demandées (les performances sont toujours demandées pour l'ensemble vitrage + châssis) :

Les menuiseries devront obligatoirement avoir :

- Un avis technique du C.S.T.B.
- Un certificat de suivi et de marquage du C.S.T.B.
- Un certificat de label ACOTHERM.

Classement AEV :

- Etanchéité à l'air : A*3 (Air).
- Etanchéité à l'eau : E*5 (Eau).
- Etanchéité au vent : V*A3 (Vent).

Thermique : $U_w : 2,00 \text{ W/m}^2.K$

Facteurs solaires : Suivant étude thermique.

Facteur de transmission lumineuse : Suivant étude thermique.

Affaiblissement acoustique : $R_{route} = 30 \text{ dB(A)}$ minimum.

3.2.4. VITRAGE

Tous les vitrages devront être conformes au D.T.U. 39 d'octobre 2006 et en particulier à l'annexe concernant la solidité et l'annexe concernant la sécurité des personnes.

Caractéristiques :

- les vitrages devront être aisément démontables depuis l'intérieur et maintenus par des parcloles à clipper de même nature que la menuiserie avec des joints EPDM sur une double périphérie pour réaliser l'étanchéité entre le cadre ouvrant et le vitrage,
- les volumes vitrés sont en double vitrage isolant avec verre traité faible émissivité, bénéficiant du label CEKAL,
- les verres sont de premier choix, d'une teinte pure, sans raies, tâches, gravier ou pailles.

Composition :

- La détermination de l'épaisseur des vitrages est à la charge de l'entreprise.
- Toutes les menuiseries recevront un double vitrage isolant avec un verre feuilleté au minimum et remplissage par gaz argon.
- Les vitrages accessibles au rez-de-chaussée seront de type retardateur d'effraction (P5A minimum),

Nota :

- Les verres feuilletés seront de classe P2A, suivant la norme EN 356.
- Les parois vitrées devront être repérable par des personnes de toutes tailles à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat , sous forme de texte au choix de l'Architecte.

3.2.5. QUINCAILLERIE

Toutes les pièces d'assemblage, de fixations et la visserie seront en acier inoxydable et les pièces de calage et de réglage seront en polyéthylène.

Les accessoires devant offrir un état de surface soignée seront en aluminium protégée par une couche anodique.

3.2.6. POSE

Type de pose :

- Pose dans bardage simple peau existant, avec tapée de l'épaisseur du doublage créé.
- La mise en place, les fixations, les tolérances et les calfeutrements sont définis par le D.T.U. 36.5 et facilités par l'utilisation de cales de réglage assurant un positionnement précis.
- Les joints sont réalisés au moyen de mastic élastique ou plastique de première catégorie ayant le label SNJF, compléter d'une bande de mousse expansive type "Compriband".

3.2.7. SUJETIONS POUR OUVRANTS

Sujétions pour bloc-portes d'entrée en Alu renforcé conforme à la norme EN 12400 (Classe 8 : 1 000 000 de cycles) :

- les ensembles et portes d'entrée seront réalisés avec des profils renforcés adaptés au grand trafic,
- effort pour ouvrir la porte < 50 N,

Le vantail principal est équipé de :

- quatre paumelles soudées,
- une serrure de sûreté avec plaque de poussée côté extérieur,
- un bouton moleté, avec poignée de tirage côté intérieur,
- un demi-cylindre profil européen, fonctionnant sur l'organigramme.
- ferme-porte hydraulique à bras glissière de force adaptée au poids du vantail,
- une butée de sol avec corps en aluminium et butée en caoutchouc.

Le vantail semi-fixe sera équipé de :

- quatre paumelles soudées,
- crémone pompier à verrou haut et bas,
- un ferme-porte hydraulique avec bras à glissière, bénéficiant du label CFPF,
- un sélecteur de fermeture,
- une butée de sol avec corps en aluminium et butée en caoutchouc.

Nota : L'ensemble des menuiseries avec accès PMR devront posséder un ressaut de 2 cm maximum.

3.3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.3.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Les dépenses d'intérêt commun (équipements, sécurité, santé, etc.) sont définies et réparties dans le C.C.A.P établi par le Maître d'Ouvrage et dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné par le Maître d'Ouvrage.

Chaque entreprise se référera obligatoirement à ces documents afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses communes.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

3.3.2. PERCEMENTS DE BARDAGE

Perçement dans paroi de bardage simple peau existant, comprenant :

- la découpe soignée et la démolition partielle du bardage,
- la réalisation d'une chaise métallique support de la menuiserie,
- la reprise du seuil en béton moulé avec rejingot, chape et nez arrondi,
- le calfeutrement après pose de la menuiserie,
- le nettoyage, le triage, l'évacuation des déchets en centre de traitement agréé et toutes sujétions de parfaite finition.

Caractéristique(s) : Dimensions : Suivant localisation.

3.3.2.1. Dimensions 1,00 x 2,10 m ht

Sujétion(s) à prévoir : Les dimensions seront à vérifier avant commande.

Localisation :

- . pour bloc-porte issue de secours, façade Est
- . pour châssis de désenfumage en pignon Nord

3.3.2.2. Dimensions 4,00 x 2,10 m ht

Sujétion(s) à prévoir : Les dimensions seront à vérifier avant commande.

Localisation :

- . pour ensemble d'entrée, façade Ouest, compris rideau métallique

3.3.3. PRE-CADRES

Pré-cadre d'un seul tenant réalisé en acier galvanisé de 20/10ème d'épaisseur minimum, fixé sur l'ossature métallique existante, compris interposition de bandes d'étanchéité pré-comprimées en périphérie des menuiseries extérieures et entre le pré-cadre et le mur et joint SNJF, compris toutes sujétions.

3.3.3.1. Dimensions 1,00 x 2,10 m ht

Sujétion(s) à prévoir : Les dimensions seront à vérifier avant commande.

Localisation :

- . pour bloc-porte issue de secours, façade Est
- . pour châssis de désenfumage en pignon Nord

3.3.3.2. Dimensions 4,00 x 2,10 m ht

Sujétion(s) à prévoir : Les dimensions seront à vérifier avant commande.

Localisation :

- . pour ensemble d'entrée, façade Ouest, compris rideau métallique

3.3.4. ENSEMBLE D'ENTREE EN ALUMINIUM

Suivant prescriptions particulières des menuiseries extérieures ci-avant.

Caractéristique(s) : Dimensions : Ensemble de 4,00 x 2,10 m ht, comprenant un BP à 2 vantaux et 1 châssis vitré fixe de part et d'autre.

Sujétion(s) à prévoir :

- Les dimensions seront à vérifier avant commande.
- Liaison soignée et étanche avec le rideau métallique ci-après.
- Réalisation suivant plans, coupe et détails Architecte.

Localisation :

- . ensemble d'entrée en façade Ouest

3.3.5. BLOC-PORTE METALLIQUE ISSUE DE SECOURS

Bloc porte à 1 vantail plein, comprenant :

- un cadre dormant en acier de 20/10e d'épaisseur minimum avec joints périphériques, tapée d'épaisseur du complexe d'isolation,
- un vantail de 40 mm d'épaisseur composé d'un cadre périphérique en profils U avec traverses raidisseuses, d'une âme isolante en laine de roche, d'une face extérieure plane en tôle pliée de 20/10e d'épaisseur, d'une face intérieure plane en tôle de 15/10e d'épaisseur,
- un seuil encastré en acier de 20/10e d'épaisseur,
- visserie en acier inoxydable, joints d'étanchéité et toutes sujétions.

Traitement anticorrosion de l'ensemble par thermolaquage.

Le vantail est équipé de :

- quatre paumelles soudées,
- une serrure à larder pour cylindre profil européen,
- un cylindre de chantier,
- ferme-porte hydraulique à bras glissière de force adaptée au poids du vantail, bénéficiant du label CFPF,
- une barre antipanique type push-bar côté intérieur,
- une ouverture extérieure par clé uniquement.
- une butée de sol avec corps en aluminium et butée en caoutchouc.

Caractéristique(s) :

- Dimensions : 1,00 x 2,10 m ht.
- Résistance thermique : $U_w : 2,00 \text{ W/m}^2.K$.
- Coloris : RAL, au choix de l'Architecte.

Sujétion(s) à prévoir : Les dimensions seront à vérifier avant commande.

Nota :

- L'entreprise doit un cylindre de chantier de type s'ouvrant avec ceux de son lot.
- Le cylindre fonctionnant sur l'organigramme et la pose est à la charge du présent lot.

Localisation :

. bloc-porte issue de secours en façade Est

3.3.6. CHASSIS DE DESENFUMAGE EN FAÇADE

Le châssis de type B à ouverture et fermeture manuelle au sens de la norme EN 12101-2 composé :

- d'un cadre aluminium à rupture de pont thermique,
- d'un ouvrant tombant intérieur ou extérieur, épaisseur 50 ou 60 mm ; en double vitrage, polycarbonate, panneau isolé 2 faces tôles alu ou panneau acoustique,
- manœuvre par ressorts oléopneumatiques en ouverture fermeture mécanique par treuil. Tous les mécanismes sont montés en applique et dissimulés sous un capotage 3 côtés (vérins, récepteur et contact de position).
- finition aluminium anodisée teinte naturelle/laquée suivant nuancier RAL (teinte au choix de l'architecte), avec/sans contacts de position,
- étanchéité assurée par des joints EPDM sur toute la périphérie du cadre dormant et ouvrant.

L'ensemble aura le marquage CE et devra être conforme à la norme NFS 61-937 et l'IT246.

Caractéristique(s) :

- Résistance thermique : $U_w : 2,00 \text{ W/m}^2.K$.
- Coloris : RAL, au choix de l'Architecte.
- Surface utile : 2.10 m^2 .

Référence : CHASSIS DE FAÇADE MECANIQUE OF de chez AGORA SODESI ou équivalent.

Localisation :

. en pignon Nord

3.3.7. CYLINDRES PROVISOIRES

L'entreprise devra prévoir des cylindres provisoires s'ouvrant (fourniture, pose et dépose), sur ses équipements durant le chantier.

3.3.8. BAVETTES

3.3.8.1. Bavette acier larmé thermolaqué

Bavettes en acier larmé, thermolaqué, avec tenus aux embruns qualité "front de mer", en recouvrement complet du seuil béton, avec relevés de 2 cm en tableaux, s'encastrant sous la pièce d'appui de la menuiserie et débord formant goutte d'eau, pose par collage compris joints d'étanchéité bénéficiant du label SNJF et toutes sujétions.

Caractéristique(s) : Coloris : RAL, au choix de l'Architecte.

Localisation :

. pour l'ensemble des blocs-portes créés (bloc-porte entrée et bloc-porte issue de secours)

3.3.8.2. Bavette aluminium thermolaqué

Bavettes en aluminium thermolaqué, avec tenue aux embruns marins, qualité "front de mer", en recouvrement complet de l'appui béton avec relevés de 2 cm en tableaux et débord formant goutte d'eau, compris joints d'étanchéité bénéficiant du label SNJF et toutes sujétions.

Caractéristique(s) : Coloris : RAL, au choix de l'Architecte.

Localisation :

. en appuis du châssis de désenfumage

3.3.9. ENCADREMENT DE BAIE EN ALUMINIUM THERMOLAQUE

Encadrement de baies (3 faces) en tôle d'aluminium thermolaqué, avec tenue aux embruns marins, qualité "front de mer", fixé sur et y compris ossature complémentaire cachée en acier galvanisé à chaud, façonnage, fixations, étanchéité et toutes sujétions.

Caractéristique(s) : Coloris : RAL, au choix de l'Architecte.

Sujétion(s) à prévoir : Liaison soignée avec les bavettes prévues ci-avant.

Localisation :

. au droit des menuiseries extérieures et du châssis de désenfumage créés

3.3.10. RIDEAU METALLIQUE EXTERIEUR

Rideau métallique à enroulement comprenant :

- des lames pleines agrafées au pas de 105 en acier galvanisé de 12/10e d'épaisseur,
- des coulisses en acier galvanisé,
- un arbre non compensé,
- un coffre en tôle d'acier plié,
- un moteur 380 V triphasé en bout d'arbre pour usage intensif avec parachute de sécurité et manœuvre de secours par manivelle,
- le raccordement électrique sur l'attente de l'Electricien,
- la commande ouverture/fermeture depuis l'extérieur par boîte à clé maintenu 1/4 de tour,
- la visserie en acier inoxydable et toutes sujétions.

Fixation de l'ensemble sur l'ossature métallique et le pré-cadre créés précédemment.

Traitement de l'ensemble par galvanisation à chaud.

Caractéristique(s) : Dimensions : 4,00 x 2,10 m ht

Sujétion(s) à prévoir : Réalisation suivant plans et détails Architecte.

Localisation :

. sur l'ensemble d'entrée en aluminium

3.4. PSE 03 : REMPLACEMENT DE L'OUVERTURE PAR CLE DE L'ENSEMBLE D'ENTREE ET DU RIDEAU METALLIQUE PAR UNE OUVERTURE PAR DIGICODE

3.4.1. Pour l'ensemble d'entrée

Incidence en plus ou moins-value pour la suppression de la serrure de sûreté du bloc-porte, par une gâche électrique raccordée sur et y compris boîtier digicode.

Localisation :

. ensemble d'entrée du hall

3.4.2. Pour le rideau métallique

Incidence en plus ou moins-value pour la suppression du boîtier à ouverture par clé, par un boîtier digicode.

Localisation :

. rideau métallique sur entrée du hall

DESCRIPTIF DES LOTS DITS ARCHITECTURAUX

LOT N° 4 : CLOISONS SECHES



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BELZ

34, rue Général de Gaulle
56550 BELZ

MAITRE D'ŒUVRE

LE ROMANCIER ARCHITECTURES

40, avenue de la Perrière
56100 LORIENT
Tél . : 06 15 76 23 52

SOMMAIRE DU LOT N°4 CLOISONS SECHES

LOT N° 4. CLOISONS SECHES	53
4.1. GENERALITES	53
4.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE	53
4.1.2. RECEPTION DES SUPPORTS	53
4.1.3. PROTECTION.....	53
4.1.4. RESPONSABILITE	53
4.1.5. STOCKAGE	53
4.1.6. RECEPTION AVANT TRAVAUX.....	53
4.1.7. ECHANTILLONS.....	54
4.1.8. CONNAISSANCE DU DOSSIER	54
4.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	54
4.2.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE	54
4.2.2. DOUBLAGE TECHNIQUE EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE	54
4.2.3. DOUBLAGE EN PLAQUES DE FIBRE-GYPSE SUR OSSATURE BOIS	55
4.2.4. CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE	55
4.2.5. HABILLAGE DE MURS A OSSATURE BOIS EN PLAQUES DE FIBRE-GYPSE.....	56
4.2.6. PLAFONDS.....	56
4.2.7. OUVRAGES DIVERS ET DE FINITIONS	59

LOT N° 4. CLOISONS SECHES

4.1. GENERALITES

4.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE

L'Entrepreneur devra se référer aux documents suivants :

- D.T.U. 25.232 NF - Plafonds suspendus, plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues - Mai 1993.
- D.T.U. 25.31 NF - Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre – Exécution des cloisons en carreaux de plâtre - Juillet 1994.
- NF D.T.U. 25.41 - Ouvrages en plaques de plâtre - Décembre 2012.
- NF D.T.U. 25.42 - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre et isolant - Décembre 2012.

Les isolants utilisés, tant seul que faisant partie d'un complexe, bénéficieront obligatoirement d'un certificat ACERMI.

4.1.2. RECEPTION DES SUPPORTS

L'Entrepreneur du présent lot devra réceptionner les supports auprès des lots concernés et devra le nettoyage complémentaire soigné des surfaces, ainsi que l'ensemble des travaux nécessaires à la bonne tenue de ses ouvrages sans exception, ni réserve.

Le fait d'intervenir sur les supports exécutés implique que l'Entrepreneur du présent lot ait réceptionné ceux-ci sans réserve.

L'acceptation ou les observations de l'Entrepreneur du présent lot seront consignées sur le procès-verbal de rendez-vous de chantier.

La formulation ultérieure de réserves, mêmes justifiées, ne pourra dégager la responsabilité de l'Entrepreneur.

4.1.3. PROTECTION

L'Entrepreneur devra la protection des sols, le nettoyage des ouvrages bois grattés de toutes surcharges de plâtre, le nettoyage en cours et en fin de chantier ainsi que l'enlèvement des gravats en centre de traitement agréé.

4.1.4. RESPONSABILITE

Il sera formellement responsable des dégâts de toute nature produits par source d'humidité provenant d'une mauvaise mise en œuvre des cloisons de doublage intérieur des murs extérieurs, des liaisons par polochons de plâtre ou gravats en bas des plinthes.

4.1.5. STOCKAGE

Les sacs de plâtre, d'enduit, de mortier adhésif, les plaques de plâtre, et en règle générale tous les matériaux sensibles à l'humidité devront être entreposés dans un local à l'abri de l'humidité et isolés du sol par un plancher provisoire sur madriers.

4.1.6. RECEPTION AVANT TRAVAUX

L'Entrepreneur du présent lot devra réceptionner, avant d'entreprendre ses travaux, les boisages non prévus par lui et ceci en présence de l'Architecte et du Charpentier. Dans le cas contraire, il sera ensuite responsable des faux aplombs, des niveaux et devra effectuer à ses frais les calages complémentaires éventuellement nécessaires.

4.1.7. ECHANTILLONS

Les entreprises devront soumettre (s'il leur est demandé) à l'approbation du Maître de l'Ouvrage et du Maître d'Œuvre, les modèles de matériaux et matériels qu'elles comptent mettre en œuvre, qui se réservent le droit de refuser un produit dont l'aspect ne serait pas satisfaisant. Les échantillons seront présentés avant mise en fabrication.

4.1.8. CONNAISSANCE DU DOSSIER

L'Entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions communes et en intégrer les demandes dans son offre de prix, avec une attention particulière pour les chapitres "**Caractéristiques de l'opération**" et "**Prescriptions communes particulières**" définissant notamment les implantations et hypothèses de construction.

L'Entrepreneur devra également prendre connaissance des C.C.T.P. des autres corps d'état. Il ne pourra donc se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages. Toute erreur ou omission devra être immédiatement signalée par écrit (avant l'acte d'engagement), pour décision nécessaire à la bonne exécution.

4.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

4.2.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Les dépenses d'intérêt commun (équipements, sécurité, santé, etc.) sont définies et réparties dans le C.C.A.P établi par le Maître d'Ouvrage et dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné par le Maître d'Ouvrage.

Chaque entreprise se référera obligatoirement à ces documents afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses communes.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

4.2.2. DOUBLAGE TECHNIQUE EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE

Doublages réalisés en plaques de plâtre vissées sur et y compris une ossature métallique galvanisée.

Composition :

- une ossature constituée de rails et de montants de 48 mm,
- un parement composé d'une plaque de BA13 standard.

Mise en œuvre conforme au D.T.U. 25.41, normes et aux recommandations du fabricant.

Référence : PLACOSTIL de chez PLACOPLATRE ou équivalent.

Sujétion(s) à prévoir :

- Le calfeutrement sous le rail par joint central souple en bande de mousse imprégnée.
- La protection du pied de cloison par polyane en cas de pose avant chape ou dans les locaux humides type EB+P et EB+C.
- Le traitement des joints et angles suivant prescriptions du fabricant.
- Des joints acryliques de finition avec les ouvrages maçonnés et bétons créés.

Nota : Les doublages des surfaces courantes iront de la dalle/plancher bas brut jusqu'à la rencontre de l'isolation dans les planchers.

Localisation :

. en périphérie des locaux chauffés, compris de part et d'autre des refends, excepté de part et d'autre du sas

4.2.2.1. Incidence pour plaques ignifugées M0

Incidence en plus-value pour le remplacement des plaques de plâtre standards par des plaques de plâtre ignifugées (M0).

Caractéristique(s) : Réaction au feu : EI60.

Références : LISAPLAC (M0) - LISAFILAM (M0) de chez PLACOPLATRE ou équivalent.

Localisation :

. doublage donnant sur l'espace jeunes

4.2.3. DOUBLAGE EN PLAQUES DE FIBRE-GYPSE SUR OSSATURE BOIS

Doublage en plaques de fibres-gypse de 12,5 mm à bord droit, pose sur et y compris ossature support en tasseaux bois en sapin du Nord de classe d'emploi 2, fixations, visseries et toutes sujétions.

Sujétion(s) à prévoir : Liaison soignée avec les plaques en fibre-gypse contre les locaux chauffés.

Localisation :

. habillage entre poteau existant et locaux chauffés (côté espace jeunes), suivant plan Architecte

4.2.4. CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE

Cloisons de distribution ou séparatives constituées de plaques de plâtre vissées sur une ossature en acier galvanisé et de panneaux semi-rigides de fibres minérales sans formaldéhyde mise en place entre les montants de l'ossature.

Mise en œuvre conforme au D.T.U. 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Sujétion(s) à prévoir :

- Traitement des joints et angles suivant les prescriptions du fabricant.
- Protection en pied en cas de pose dans les locaux EB+P par 2 cordons de joints latéraux, ou un joint central en bande de mousse imprégnée incorporés entre la lisse.
- Joint acrylique à la pompe entre l'hubriserie de porte et la cloison.
- Les cloisons poseront sur le plancher brut.
- Les cloisons monteront jusqu'en sous-face de la couverture existante ou du solivage bois créé.

4.2.4.1. Type 98/62

Cloison de 100 mm d'épaisseur, composée de :

- une ossature constituée de rails et de montants de 62 mm,
- d'une plaque BA18S pour chaque parement,
- de panneaux de fibres minérales sans formaldéhyde de 60 mm d'épaisseur placée entre les rails.

Caractéristique(s) :

- Indice d'affaiblissement acoustique : 45 dB(A).
- Réaction au feu : EI60 (1 heure).

Sujétion(s) à prévoir : La cloison devra être de la même épaisseur et au même aplomb/alignement avec le portique en lamellé collé, support de couverture.

Localisation :

. entre espace jeune et mezzanine à l'étage

4.2.4.2. Type 98/48

Cloison de 100 mm d'épaisseur, composée de :

- une ossature constituée de rails et de montants de 48 mm,
- deux plaques de plâtre BA13 standards pour chaque parement,
- de panneaux de fibres minérales sans formaldéhyde de 45 mm d'épaisseur, placée entre les rails.

Caractéristique(s) :

- Indice d'affaiblissement acoustique : 47 dB(A).
- Réaction au feu : EI60 (1 heure).

Localisation :

. zone WC et ménage

4.2.5. HABILLAGE DE MURS A OSSATURE BOIS EN PLAQUES DE FIBRE-GYPSE

Habillage des murs à ossature bois en plaques de fibres-gypse de 12,5 mm à bord droit, vissées directement sur les murs à ossature bois.

Si besoin, prévoir toutes ossatures complémentaires en acier galvanisé ou en sapin du Nord traité.

La mise en œuvre sera conforme au D.T.U. 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Caractéristique(s) : Réaction au feu : EI60 (1 heure).

Référence : FIREPANEL A1 de chez FERMACELL ou équivalent.

Sujétion(s) à prévoir :

- Traitement des joints et angles suivant les prescriptions du fabricant.
- Protection en pied en cas de pose dans les locaux EB+P par 2 cordons de joints latéraux, ou un joint central en bande de mousse imprégnée incorporés entre la lisse.
- Les joints seront traités selon les prescriptions du fabricant.
- Joint acrylique à la pompe entre l'huissierie de porte et l'habillage.
- Les habillages poseront sur le plancher brut et monteront jusqu'en sous-face du solivage bois.
- Finition soignée en partie, il n'est pas prévu de plinthes en pied.

Nota : Les plaques seront fixées directement au mur à ossature et serviront de contreventement, suivant la localisation.

Localisation :

- . sur mur à ossature côté espace jeunes
- . sur murs de refend du sas, suivant plans Architecte

4.2.6. PLAFONDS

4.2.6.1. Plafonds suspendus en dalles minérales, avec ossatures apparentes

Plafond suspendu constitué de panneaux acoustiques minéral à basse densité non nocif, la surface sera recouverte d'un voile acoustique peint en blanc (finition lisse), perméable aux sons, recouvert d'une peinture.

La pose des panneaux s'effectue sur un système d'ossatures T de 24 mm en acier galvanisé laqué. Compris ossature primaire si nécessaire, profilés porteurs adaptés et entretoises.

Fixation au contre-calage, par l'intermédiaire de suspentes appropriées de longueur adaptée aux différentes hauteurs de plénum :

Une cornière de rive assurera les jonctions périphériques au droit des murs, des cloisons et des soffites. Compris coupes, clips de maintiens des dalles, réservations et découpes des dalles pour luminaires encastrés, spots, bouches de ventilations, etc., suivant plans des lots techniques et toutes sujétions.

L'ensemble du système sera conforme à l'EN 13-964.

Mise en œuvre conforme à la NF P 68.203 - 1 (D.T.U. 58.1) et aux recommandations du fabricant.

Caractéristique(s) :

- Dimensions : 600 x 600 x 15 mm.
- Détail des bords : BOARD 24.
- Réaction au feu : A2-s1,d0.
- Tenue à l'humidité : 95 %.
- Réflexion de la lumière : 85 %.
- Coloris : Blanc.
- Calepinage : Suivant plans Architecte.

Référence : PERLA OP 0.95 BOARD de chez KNAUF CEILING SOLUTIONS ou équivalent.

Sujétion(s) à prévoir : Fixation suivant zone de sismicité du projet : 2 (faible).

Localisation :

. suivant tableau de prestations

4.2.6.2. Plafonds suspendus en laine de bois aggloméré à la chaux et au ciment

Plafond suspendu composé de dalles à base de laine de bois agglomérée à la chaux et au ciment recouvertes d'une peinture végétale à base d'huile de tournesol.

La pose des panneaux s'effectue sur un système d'ossatures T de 24 mm en acier galvanisé laqué. Compris profilés porteurs adaptés et entretoises. Fixation au support par l'intermédiaire de suspentes appropriées de longueur adaptée aux différentes hauteurs de plénum.

Une cornière de rive assurera les jonctions périphériques au droit des murs et des cloisons. Compris coupes, clips de maintiens des dalles, réservations pour luminaires encastrés et toutes sujétions.

Mise en œuvre conforme à la norme NF P68-203-1 (D.T.U. 58.1) et aux recommandations du fabricant.

Caractéristique(s) :

- Format des dalles : 600 x 600 x 35 mm.
- Pose à bord droit.
- Réaction au feu : B-s1,d0.
- Coloris : Au choix de l'Architecte, dans les coloris standards.

Référence : ORGANIC de chez KNAUF ou équivalent.

Localisation :

. suivant tableau de prestations

4.2.6.3. Plafonds suspendus en plaques de plâtre

Les plafonds seront réalisés avec un système à ossature métallique, constitué de la manière suivante :

- ossature en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, disposée à 0,60 m maximum d'entraxe, fixées sur le contre-calage, par l'intermédiaire de suspentes,
- et 1 plaque de plâtre BA13 fixée perpendiculairement à l'ossature.

La mise en œuvre sera conforme au D.T.U. 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Référence : PLACOSTIL de chez PLACO ou équivalent.

Sujétion(s) à prévoir :

- Les joints seront traités suivant les prescriptions du fabricant.
- Bandes armées aux angles saillants éventuels.
- Liaisons soignées avec le plafond en laine de bois ci-avant.
- Compris découpes pour luminaires encastrés, spots, bouches de ventilations, etc., suivant plans des lots techniques et toutes sujétions.
- Compris finition soigné (mortier, ponçage, etc.) du faux-plafond après installation des équipements électriques par le lot "Electricité - CFO - CFA".

Localisation :

. suivant tableau de prestations

4.2.6.4. Plafonds suspendus en plaques de plâtre - EI60

Plafonds coupe-feu 1 heure réalisés en plaques de plâtre vissées sur une ossature métallique et constitués de :

- fourrures en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, disposées à 0,50 m maximum d'entraxe, fixées au support par l'intermédiaire de suspentes PLACOSTIL disposées tous les 0,50 m,
- au droit des joints en bout de plaques, 2 fourrures seront disposées à entraxe 70 mm. Elles seront protégées par une languette d'about, largeur 130 mm, en plaques ignifugées,
- les joints transversaux et les fourrures seront protégés par des languettes en plaques ignifugées, largeur 60 mm,
- 2 plaques ignifugées de 13 d'épaisseur fixées perpendiculairement à l'ossature.

Mise en œuvre conforme au D.T.U. 25.41, et aux recommandations du fabricant.

Caractéristique(s) : Réaction au feu : Ei60 (coupe-feu 1 heure).

Référence : LISAFILAM de chez PLACO ou équivalent.

Sujétion(s) à prévoir : Les joints seront traités suivant les prescriptions du fabricant.

Localisation :

. suivant tableau de prestations

4.2.6.5. Plafonds suspendus en fibres-gypse sous plancher bois - EI60

Plafonds réalisés en plaques de fibres-gypse vissées sur une ossature métallique et constitués de :

- ossature métallique constituée de rails et d'un support de rails.
- deux plaques de fibres-gypse FERMACELL FIREPANEL A1 (15 mm).

La mise en œuvre sera conforme au D.T.U. 25.41, et aux recommandations du fabricant.

Caractéristique(s) :

- Réaction au feu : EI 60 (1 heure).
- Émission dans l'air intérieur : A+.
- Classe de matériaux de construction : A1.

Référence : FIREPANEL A1 de chez FERMACELL ou équivalent.

Sujétion(s) à prévoir :

- Les joints seront traités suivant les prescriptions du fabricant.
- Remontées de la plaque au droit de la poutre en lamellé collé, compris toutes sujétions de raccordement avec la cloison en plaque de plâtre sur la mezzanine.

Localisation :

. sous l'emprise du solivage en porte à faux côté espace jeune

4.2.6.6. Membrane d'étanchéité à l'air

Membrane composée à base de polyamide contrecollé sur un voile non tissé de perméance au plus égal à 0,005 g/m².h.mmHg, compris adhésif de recouvrement pour la jonction des lés entre eux, adhésifs assurant l'étanchéité à l'air aux passages des différents conduits (ouvrages électriques, aération, VMC, CF, etc.), mastic de jonctions avec les ouvrages bois.

Un contre-calage en sapin du Nord, traité pour une classe d'emploi 2 (NF EN335), permettant de rigidifier le pare-vapeur et de fixer les plafonds suspendus sans perforer celui-ci.

Pose agrafée sur platelage bois en sous-face du solivage compris retombée et continuité au droit des poutres en lamellé collé.

Pose parfaitement étanche afin de répondre aux exigences, en ce qui concerne l'étanchéité à l'air.

Pose selon les recommandations du fabricant en matière de recouvrement et scotchage des lés.

Référence : RT MAX 18 de chez KNAUF ou équivalent.

Sujétion(s) à prévoir :

- La membrane d'étanchéité à l'air sera parfaitement liaisonnée aux membranes prévues en doublage, compris mastic de finition.
- La membrane devra redescendre de 20 cm sur toute la périphérie.
- L'étanchéité à l'air devra être réalisée avec le plus grand soin ; l'entreprise sera responsable des fuites éventuelles entre toiture et maçonneries verticales.
- Sujétions de raccordement avec les différents positionnements de fenêtres de toit, suivant plans et coupes Architecte, compris toutes sujétions de parfaite étanchéité et de finitions.

Localisation :

. emprise du solivage sur l'emprise des locaux chauffés

4.2.7. OUVRAGES DIVERS ET DE FINITIONS

4.2.7.1. Renforts pour supports appareils

Fourniture et pose de renforts constitués d'une pièce de bois prise entre les montants des cloisons de doublage ou de distribution à ossature acier, pose horizontale entre montants compris vissage dans cette ossature.

Localisation :

. pour les appareils sanitaires, barre de relevage, meubles de cuisine, radiateurs, etc.

4.2.7.2. Protection contre l'humidité

4.2.7.2.1. Plaques hydrofuges

Incidence en plus ou moins-value pour remplacement du parement en plaques de plâtre standard par des plaques de plâtre hydrofugées H1.

Localisation :

. en périphérie de la douche, du WC et du local ménage

4.2.7.2.2. Bande d'étanchéité en mousse imprégnée

Bandes de mousse imprégnée placée sous et de part et d'autre du rail ou ossature bois des cloisons, conformément au D.T.U. 25.42.

Localisation :

. en périphérie de la douche, du WC et du local ménage

4.2.7.3. Habillage bâti-support de WC

Coffres cache bâti-support réalisés en plaques silico-calcaire autoclavées incombustibles, résistante à l'humidité dans les locaux à forte hygrométrie, de 12 mm d'épaisseur, compris habillage des retours et toutes sujétions.

Mise en œuvre sur et y compris système d'ossature métallique, traitement des joints entre en plaques, calfeutrement au droit des traversées de parois, conformément aux recommandations du fabricant et aux indications figurant dans les procès-verbaux.

Localisation :

. en habillage des bâti-support de WC suspendus

4.2.7.4. Tablette de fermeture

Pose des tablettes hautes, fournit par le Menuisier.

Localisation :

. en partie haute du doublage en plaques de fibre-gypse prévus ci-avant

DESCRIPTIF DES LOTS DITS ARCHITECTURAUX

LOT N° 5 : REVETEMENTS DE SOLS GRES CERAME - FAÏENCE



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BELZ

34, rue Général de Gaulle
56550 BELZ

MAITRE D'ŒUVRE

LE ROMANCIER ARCHITECTURES

40, avenue de la Perrière
56100 LORIENT
Tél . : 06 15 76 23 52

SOMMAIRE DU LOT N°5 REVETEMENTS DE SOLS GRES CERAME - FAÏENCE

LOT N° 5. REVETEMENTS DE SOLS GRES CERAME - FAÏENCE	63
5.1. GENERALITES	63
5.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE	63
5.1.2. RECEPTION ET QUALITE DES SUPPORTS.....	63
5.1.3. ECHANTILLONS.....	63
5.1.4. CONNAISSANCE DU DOSSIER	63
5.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	64
5.2.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE	64
5.2.2. REVETEMENT DE SOL GRES CERAME U3P3	64
5.2.3. REVETEMENTS MURAL FAÏENCE	64
5.2.4. OUVRAGES DIVERS ET DE FINITIONS	65

LOT N° 5. REVETEMENTS DE SOLS GRES CERAME - FAÏENCE

5.1. GENERALITES

5.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE

L'Entrepreneur devra se référer aux documents suivants :

- NF D.T.U. 52.2 - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles. - Décembre 2009.
- *(Les travaux visés par le présent document ne permettent pas d'assurer l'étanchéité de l'ouvrage. Si une étanchéité est souhaitée, celle-ci doit être exécutée préalablement à la pose du revêtement. Les Documents Particuliers du Marché (DPM) précisent qui est chargé de la réalisation des travaux. Seule est visée la pose collée sur protection lourde sur étanchéité définie dans le javascript:void(0) et javascript:void(0)).*

Le Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (CPT) concernant les revêtements muraux intérieurs (Cahier du CSTB n°3265 - Octobre 2000). Mise à jour mai 2006 uniquement diffusé sous forme électronique sur le site des e-Cahiers du CSTB.

Le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) SPEC Résine précise les conditions générales d'exécution d'un système de protection à l'eau sous carrelage collé faisant l'objet d'un Avis Technique sur supports sensibles à l'eau.

5.1.2. RECEPTION ET QUALITE DES SUPPORTS

Texte des généralités du lot Carrelage :

L'Entrepreneur du présent lot devra réceptionner les sols auprès du lot "Gros-œuvre" et devra le nettoyage complémentaire soigné des surfaces, ainsi que l'ensemble des travaux nécessaires à la bonne tenue de ses ouvrages sans exception, ni réserve.

Texte des prescriptions communes :

Lorsqu'un ouvrage exécuté par un Entrepreneur constitue le support de la prestation d'un autre Entrepreneur, celui-ci doit réceptionner le support. S'il estime le support non conforme, il doit le signaler par écrit au Maître d'Œuvre.

A défaut d'observation écrite signifiée en temps utile et au plus tard, deux semaines avant le début prévu de sa prestation, l'Entrepreneur sera réputé avoir implicitement accepté le support et restera responsable des erreurs qui pourraient se produire et des conséquences que ces erreurs pourraient entraîner.

Lorsque les normes NF-D.T.U. comportent une procédure de réception des supports/subjectiles, alors cette procédure se substitue aux deux alinéas précédents.

5.1.3. ECHANTILLONS

Les entreprises devront soumettre (s'il leur est demandé) à l'approbation du Maître de l'Ouvrage et du Maître d'Œuvre, les modèles de matériaux et matériels qu'elles comptent mettre en œuvre, qui se réservent le droit de refuser un produit dont l'aspect ne serait pas satisfaisant. Les échantillons seront présentés avant mise en fabrication.

5.1.4. CONNAISSANCE DU DOSSIER

L'Entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions communes et en intégrer les demandes dans son offre de prix, avec une attention particulière pour les chapitres "**Caractéristiques de l'opération**" et "**Prescriptions communes particulières**" définissant notamment les implantations et hypothèses de construction.

L'Entrepreneur devra également prendre connaissance des C.C.T.P. des autres corps d'état. Il ne pourra donc se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages. Toute erreur ou omission devra être immédiatement signalée par écrit (avant l'acte d'engagement), pour décision nécessaire à la bonne exécution.

5.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

5.2.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Les dépenses d'intérêt commun (équipements, sécurité, santé, etc.) sont définies et réparties dans le C.C.A.P établi par le Maître d'Ouvrage et dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné par le Maître d'Ouvrage.

Chaque entreprise se référera obligatoirement à ces documents afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses communes.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

5.2.2. REVETEMENT DE SOL GRES CERAME U3P3

Revêtement de sol en grès cérame.

Pose collée sur dalle prévue ci-avant, compris préparation du support, primaire et ragréage P3 au besoin, coupes, joints entre carreaux au coulis de ciment, joints de désolidarisation, nettoyage et toutes sujétions.

Caractéristique(s) :

- Format : 45 x 45 cm.
- Epaisseur : 8,00 mm.
- U.P.E.C. : U3 P3 E1 C0.
- Glissance : PN12.
- Coloris : Au choix de l'Architecte.

Localisation :

. suivant tableau de prestations

5.2.2.1. Système d'étanchéité liquide sous carrelage

Système de protection à l'eau sous carrelage, compris travaux préparatoires, primaire, relevés périphériques avec armatures de renforts dans les angles.

Mise en œuvre suivant recommandations du fabricant, CPT et avis techniques des différents produits.

Référence : WEBER.TEC.SUPERFLEX D2 de chez WEBER ou équivalent.

Localisation :

. suivant tableau de prestations

5.2.3. REVETEMENTS MURAL FAÏENCE

Revêtement mural en carreaux de faïence.

Pose collée, sur plaques de plâtre ou de fibres-gypse, suivant localisation, à l'aide d'un ciment-colle de classe B, compris coupes, joints entre carreaux au ciment, joints d'étanchéité au silicone (bénéficiant d'un certificat S.N.J.F.) entre la faïence et les appareils sanitaires.

Caractéristique(s) :

- Format : 20 x 20 cm, **prédécoupé en 10 x 10 cm.**
- Coloris : Blanc, au choix de l'Architecte.

Référence : NOVA ARQUITECTURA de chez CINCA ou équivalent.

Localisation :

. suivant tableau de prestations

5.2.3.1. Système de protection à l'eau sous carrelage

Système de protection à l'eau sous carrelage, compris travaux préparatoires sur support en plaques de fibres-gypse, application du primaire.

Mise en œuvre suivant recommandations du fabricant.

Référence : WEBER.SYS.PROTEC de chez WEBER ou équivalent.

Localisation :

. sous l'emprise de la faïence ci-dessus

5.2.4. OUVRAGES DIVERS ET DE FINITIONS

5.2.4.1. Bandes d'étanchéité

Protection du pied de cloison par une bande d'étanchéité noyée entre deux couches d'étanchéité liquide, sur 30 cm au sol et sur 10 ou 30 cm en remontée sur la cloison.

Localisation :

. en périphérie de la douche, du WC et du local ménage

5.2.4.2. Socle de protection de canalisation

Socle en béton de 15 x 15 x 10 cm, pour protection des alimentations et évacuations d'appareils sanitaires suivant demande du bureau d'étude fluides, compris habillage toutes faces vues de carrelage identique au sol.

Localisation :

. provision de 3 socles, en protection des canalisations

5.2.4.3. Siphons de sol

Fourniture et pose de siphon de sol en PVC rigide à grille amovible, sortie verticale Ø 100 mm, garde d'eau de 60 mm, compris percement du plancher, raccordement sur l'attente du gros-œuvre, scellement, raccords de carrelage et toutes sujétions de parfaite finition.

Caractéristique(s) :

- Format : 150 x 150 mm.
- Coloris : Au choix de l'Architecte.

Référence : SIPHON AVEC EMBOITURE INCORPOREE VERTICALE SC456 de chez NICOLL ou équivalent.

Localisation :

. suivant tableau de prestations

5.2.4.4. Miroir

Glace miroir ton argent à rives biseautées, compris accessoires de fixation inviolables en acier chromé (ou éventuellement collée à l'aide d'un mastic-néoprène), vis et chevilles adaptées et toutes sujétions.

Caractéristique(s) : Dimensions : 60 x 90 cm.

Localisation :

. suivant tableau de prestations

5.2.4.5. Barres de seuil en inox

Barre de seuil en inox brillant profilé, de 30 mm de largeur, épaisseur 10 ou 12/10e, compris fixation vis à tête bombée dans trous chevillés.

Référence : DINAC ou équivalent.

Localisation :

. à chaque changement de nature de sol

5.2.4.6. Bandes podotactiles en clous en acier zingué

Bande podotactile par clous acier zingué à relief, compris percements dans sol en OSB.

Elle devra être positionnée à 50 cm de la première marche, l'élément choisi devra avoir un contraste visuel et tactile par rapport à la surface courante.

Référence : LE CLOU PODOTACTILE ou équivalent.

Localisation :

. devant la volée de l'escalier à l'étage

DESCRIPTIF DES LOTS DITS ARCHITECTURAUX

LOT N° 8 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BELZ

34, rue Général de Gaulle
56550 BELZ

MAITRE D'ŒUVRE

LE ROMANCIER ARCHITECTURES

40, avenue de la Perrière
56100 LORIENT
Tél . : 06 15 76 23 52

SOMMAIRE DU LOT N°8 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

LOT N° 8. MENUISERIES INTERIEURES BOIS	69
8.1. GENERALITES	69
8.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE	69
8.1.2. TRAITEMENT DES BOIS.....	69
8.1.3. PRESTATIONS	69
8.1.4. QUINCAILLERIE - FERRAGES	69
8.1.5. PROTECTION DES OUVRAGES METALLIQUES CONTRE LA CORROSION.....	69
8.1.6. PROCES-VERBAUX.....	70
8.1.7. ECHANTILLONS.....	70
8.1.8. CONNAISSANCE DU DOSSIER	70
8.2. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DES BLOCS-PORTES BOIS	70
8.2.1. HUISSERIES.....	70
8.2.2. VANTAUX	70
8.2.3. BLOCS-PORTES E/EI	71
8.2.4. SUJETIONS POUR PORTES ISOLEES.....	71
8.2.5. SUJETIONS POUR L'ACCESSIBILITE AUX PMR	71
8.2.6. FERME-PORTES.....	71
8.2.7. SERRURE (NF P26-414).....	71
8.2.8. CYLINDRES.....	71
8.2.9. BEQUILLAGE.....	71
8.2.10. OCULUS	71
8.2.11. BUTEES DE PORTES	72
8.3. DESCRIPTION DES OUVRAGES	72
8.3.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE	72
8.3.2. BLOCS-PORTES BOIS.....	72
8.3.3. CHASSIS VITRES FIXES	74
8.3.4. SIGNALETIQUE.....	75
8.3.5. ORGANIGRAMME	75
8.3.6. CYLINDRES PROVISOIRES	75
8.3.7. DOUBLAGE EN CONTREPLAQUE MARINE	75
8.3.8. FAÇADES DE PLACARD PIVOTANTES	76
8.3.9. PLINTHES DROITES EN SAPIN DU NORD.....	76
8.3.10. OUVRAGES DIVERS ET DE FINITIONS.....	76

LOT N° 8. MENUISERIES INTERIEURES BOIS

8.1. GENERALITES

8.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE

L'Entrepreneur devra se référer aux documents suivants :

- NF P23-311 - Portes et blocs portes intérieures en bois.
- D.T.U. 36.2 NF - Menuiseries intérieures bois - Mai 2016.
- NF D.T.U. 36.3 – Escaliers en bois et garde-corps associés - Septembre 2014.
- NF D.T.U. 39 - Travaux de vitrerie – miroiterie - Octobre 2006/Juillet 2012.
- D.T.U. 51.3 NF - Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois - Novembre 2004.

8.1.2. TRAITEMENT DES BOIS

Tous les bois mis en œuvre seront traités préventivement à l'aide d'un produit fongicide, insecticide et hydrofuge clair et non tachant, compatible avec le traitement de finition prévu par le lot "Peinture". Sur le chantier, il sera effectué un traitement complémentaire au droit des coupes et entailles.

L'entreprise devra fournir soit les P.V. d'essais de conformité aux normes vieux de moins d'un an, soit un P.V. d'identification chimique.

Certificat de garantie décennale exigé.

Les produits employés devront être compatibles avec le traitement de finition prévu par le lot "Revêtements de sols - Faïence - Peinture". Ils ne devront pas corroder les pièces métalliques d'assemblage et les matériaux en contact des autres corps d'état.

8.1.3. PRESTATIONS

Seront comprises dans l'offre, outre les travaux ci-après précisés, les raccords après passage des autres lots, ceci avant peinturage.

Aucune plus-value ne sera accordée pour petites surfaces et sujétions de raccords divers.

"Le présent lot aura à sa charge la fourniture et la pose de tous renforts nécessaires dans ses doublages et cloisons pour mise en place des éléments de charge ou résistances importantes et notamment les équipements de plomberie (sanitaires, lavabos, radiateurs, ballons, chaudières, etc.), d'électricité (radiateurs, etc.), de menuiseries / serrurerie (mains-courantes, garde-corps, etc.) sans que cette liste soit exhaustive".

Tous les joints de finition en périphérie des menuiseries extérieures et menuiseries intérieures (posées par le présent lot) sont dus à charge du présent lot.

8.1.4. QUINCAILLERIE - FERRAGES

La quincaillerie et les ferrages seront de première qualité (label NFQ exigé) et de type robuste. Ils seront choisis par le Maître d'Œuvre sur présentation d'échantillons.

Il sera prévu, au minimum, un jeu de trois clés par serrure. L'Entrepreneur du présent lot sera responsable des clés durant toute la durée du chantier.

8.1.5. PROTECTION DES OUVRAGES METALLIQUES CONTRE LA CORROSION

Toutes les pièces métalliques, organes et accessoires de fixation en acier seront protégés contre la corrosion par galvanisation à chaud de 42 microns minimum (suivant nuance de l'acier).

La visserie sera en acier inox 18/10e.

8.1.6. PROCES-VERBAUX

Les justifications de classement, de réaction ou de résistance au feu, ainsi que celles d'isolation phonique qui pourraient être demandées au présent document, seront obligatoirement fournis. Les ouvrages seront livrés avec les procès-verbaux d'essais, réalisés en laboratoire officiel pour les performances demandées (compris huisseries, portes, quincaillerie et accessoires).

8.1.7. ECHANTILLONS

Les entreprises devront soumettre (s'il leur est demandé) à l'approbation du Maître de l'Ouvrage et du Maître d'Œuvre, les modèles de matériaux et matériels qu'elles comptent mettre en œuvre, qui se réservent le droit de refuser un produit dont l'aspect ne serait pas satisfaisant. Les échantillons seront présentés avant mise en fabrication.

8.1.8. CONNAISSANCE DU DOSSIER

L'Entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions communes et en intégrer les demandes dans son offre de prix, avec une attention particulière pour les chapitres "**Caractéristiques de l'opération**" et "**Prescriptions communes particulières**" définissant notamment les implantations et hypothèses de construction.

L'Entrepreneur devra également prendre connaissance des C.C.T.P. des autres corps d'état. Il ne pourra donc se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages. Toute erreur ou omission devra être immédiatement signalée par écrit (avant l'acte d'engagement), pour décision nécessaire à la bonne exécution.

8.2. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DES BLOCS-PORTES BOIS

8.2.1. HUISSERIES

Les huisseries seront réalisées en Hêtre qualité à vernir.

L'entreprise devra pouvoir justifier la certification PEFC ou FSC des bois mis en œuvre.

Les huisseries seront à recouvrement complet de la cloison jusqu'à 140 mm épaisseur. Suivant nécessité particulière ou cloison/mur plus épaisse prévoir des champlats aux 2 faces de même essence que les huisseries, à bords arrondis.

Caractéristique(s) :

- Epaisseur du recouvrement ou champlats : Identique à celle des plinthes ci-après.
- Largeur du recouvrement ou champlats sur le retour du mur : Identique à la hauteur des plinthes ci-après.

Nota :

- Le Peintre réalisera une impression avant pose des huisseries bois.
- La pose des huisseries incorporées dans les cloisons sèches sera faite par le présent lot.
- Suivant localisation prévoir la fourniture et pose de joints isophoniques.

8.2.2. VANTAUX

Vantaux de 40 mm d'épaisseur constitués :

- d'un cadre en sapin du Nord et d'une âme pleine en panneau aggloméré avec deux parements en fibre de bois durs prépeints pour les portes sans exigence particulière,
- d'un cadre en hêtre et d'une âme pleine en panneau aggloméré feu avec joints isothermiques et deux parements en fibre de bois durs prépeints pour les portes E/El.

Prévoir le détalonnage de l'ensemble des portes suivant indications du lot "Chauffage - Ventilation - Climatisation".

8.2.3. BLOCS-PORTES E/EI

Les blocs-portes EI ou E30 bénéficient de PV d'essai ou de certificat de conformité aux normes NF P 23-502 et NF P 23-501.

Les blocs-portes EI60 bénéficient de PV d'essai.

8.2.4. SUJETIONS POUR PORTES ISOLEES

Le bloc-porte à âme isolante sera équipé d'une huisserie avec joint isothermique, avec raidisseur incorporé et équipé d'un joint balai double lèvre en partie basse.

Coefficient thermique U bois : 1,90 W/m².K.

8.2.5. SUJETIONS POUR L'ACCESSIBILITE AUX PMR

Prévoir une poignée allongée, afin que l'extrémité des poignées de porte soit située à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois.

Prévoir une serrure déportée, afin que l'extrémité de la serrure soit située à plus de 0,30 m d'un angle rentrant de parois.

L'ensemble des commandes des portes (béquilles, serrures, etc.) seront situés à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 par rapport au sol fini et à plus de 0,40 m d'un angle de parois.

Prévoir barres sur portes des sanitaires PMR pour fermetures de la porte derrière soit une fois entré.

8.2.6. FERME-PORTES

Ferme-porte à bras glissière (à cane et contre-piston), de force adaptée aux dimensions et au poids du vantail, conforme à la norme EN 1154 et 1155 et marqué CE.

8.2.7. SERRURE (NF P26-414)

Coffres à larder ou Serrures à mortaiser (NF P 26-414).

Ils sont réversibles sans démontage, conçus avec le ½ tour bombé afin de favoriser l'empennage. Ils sont pourvus de trous de passage de vis de fixation des rosaces des béquilles afin d'effectuer leur montage en monobloc. Ils comportent des ressorts de fouillot renforcés afin d'assurer un bon maintien des béquilles. Sur les portes pare-flamme et coupe-feu des PV de résistance au feu sont exigés.

Têtières vernies à bouts carrés pour portes à peindre.

Sujétion(s) à prévoir : Prévoir une serrure déportée, afin que l'extrémité de la serrure soit située à plus de 0,30 m d'un angle rentrant de parois.

8.2.8. CYLINDRES

Cylindres de sécurité standard de type européen 5 à 7 goupilles.

8.2.9. BEQUILLAGE

Béquille simple ou double sur rosaces en acier inox.

Référence : OVALIS de chez ASSA ABLOY VACHETTE ou équivalent.

Sujétion(s) à prévoir :

- Prévoir rosace avec voyant d'occupation sur serrure à condamnation et décondamnation pour portes des WC,
- Prévoir rosace pleine pour porte sans serrure.
- Prévoir une poignée allongée, afin que l'extrémité des poignées de porte soit située à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois.

8.2.10. OCULUS

Oculus rectangulaires, composé d'un cadre et de parclozes en bois identique à l'huisserie et d'un simple vitrage feuilleté, EI suivant localisation.

Caractéristique(s) : Dimensions : 0,60 x 0,95 m ht.

8.2.11. BUTEES DE PORTES

Butée de porte composée d'un corps de même nature que les béquilles et d'un butoir en élastomère, compris fixation invisible par vis et chevilles et toutes sujétions.

8.3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

8.3.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Les dépenses d'intérêt commun (équipements, sécurité, santé, etc.) sont définies et réparties dans le C.C.A.P établi par le Maître d'Ouvrage et dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné par le Maître d'Ouvrage.

Chaque entreprise se référera obligatoirement à ces documents afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses communes.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

8.3.2. BLOCS-PORTES BOIS

Blocs-portes **suivant tableau des portes** joint au CCTP du présent lot et généralités ci-avant, comprenant une huisserie, un ou deux vantaux à âme pleine compris quincaillerie, paumelles de 140 mm, visserie en acier inoxydable et toutes sujétions.

Les épaisseurs d'huisséries sont données à titre indicatif. Elles seront à vérifier avant toute commande.

AMENAGEMENT D'UNE ANCIENNE SALLE DE TENNIS POUR Y ACCUEILLIR L'ASSOCIATION "L'OUTIL EN MAIN" A BELZ (56)

Tableau des portes

N° porte	Localisation	Dimensions (cm)	Essence huisserie	Ep. Huisserie (mm)	Type vantail	Degré EI / E	Isolation Coefficient Ud	Ferme porte	Serrure	Béquilles	Butée de porte	Oculus	Observations
RDC													
BP 01	BUREAU	93 x 204	Hêtre	290	Prépeinte	-	1,90	-	Bec de cane	Double	Oui	Oui	Porte-étiquette
BP 02	ACTIVITES PROPRES	93 x 204	Hêtre	290	Prépeinte	-	1,90	-	Bec de cane	Double	Oui	Oui	Porte-étiquette
BP 03	SAS / HALL	93 x 204	Hêtre	290	Prépeinte	-	1,90	-	Sûreté	Double	Oui	Oui	Porte-étiquette
BP 04	LT	93 x 204	Hêtre	290	Prépeinte	EI30	1,90	Oui	Sûreté	Double	Oui	-	Porte-étiquette
BP 05	CUISINE	93 x 204	Hêtre	240	Prépeinte	-	-	Oui	Bec de cane	Double	Oui	Oui	Porte-étiquette
BP 06	WC	93 x 204	Hêtre	240	Prépeinte	-	-	-	(Dé)condamnation + voyant occupé.	Double	Oui	-	Pictogramme
BP 07	WC DOUCHE	93 x 204	Hêtre	240	Prépeinte	-	-	Oui	(Dé)condamnation + voyant occupé.	Double	Oui	-	Pictogramme
BP 08	SAS / ESPACE JEUNE	93 x 204	Hêtre	290	Prépeinte	EI60	1,90	Oui	Sûreté	Double	Oui	Oui	Porte-étiquette

8.3.3. CHASSIS VITRES FIXES

8.3.3.1. Châssis fixes

Châssis fixe, vitré en hêtre massif qualité à vernir, (certifié PEFC ou FSC), formant cadre dormant et huisserie (le cadre sera du type à chapeaux et devra obligatoirement être à recouvrement complet du mur) comprenant un remplissage en simple vitrage feuilleté, vitrage clair, compris parclozes bois, joints d'étanchéité, fixation et toutes sujétions.

Caractéristique(s) : Dimensions : 1,00 x 1,05 m ht.

Nota :

- Les ensembles seront réalisés suivant les plans de l'Architecte.
- Les côtes sont données à titre indicatif et devront être validées à l'exécution.

Localisation :

. châssis intérieurs :

- entre bureau et activités propres
- entre activités propres et cuisine
- entre cuisine et sas

8.3.3.2. Châssis isolés fixes

Châssis isolé, fixe vitré en hêtre massif qualité à vernir, (certifié PEFC ou FSC), formant cadre dormant et huisserie (le cadre sera du type à chapeaux et devra obligatoirement être à recouvrement complet du mur) comprenant un remplissage en double vitrage isolant à 2 faces feuilletés, compris parclozes bois, joints d'étanchéité, fixation et toutes sujétions.

Caractéristique(s) :

- Dimensions : 1,00 x 1,05 m ht.
- Résistance thermique : U : 1,90 W/m².K.

Nota :

- Les ensembles seront réalisés suivant les plans de l'Architecte.
- Les côtes sont données à titre indicatif et devront être validées à l'exécution.

Localisation :

. ensemble des châssis donnant sur le hall

8.3.3.3. Châssis isolés fixes - EI60

Châssis isolé et coupe-feu, fixe vitré en hêtre massif qualité à vernir, (certifié PEFC ou FSC), formant cadre dormant et huisserie (le cadre sera du type à chapeaux et devra obligatoirement être à recouvrement complet du mur) comprenant un remplissage en double vitrage isolant à 2 faces feuilletés, compris parclozes bois, joints d'étanchéité, fixation et toutes sujétions.

Caractéristique(s) :

- Dimensions : 1,00 x 1,05 m ht.
- Résistance thermique : U : 1,90 W/m².K.
- Réaction au feu : EI60.

Nota :

- Les ensembles seront réalisés suivant les plans de l'Architecte.
- Les côtes sont données à titre indicatif et devront être validées à l'exécution.

Localisation :

. châssis de la cuisine sur l'espace jeunes

8.3.4. SIGNALÉTIQUE

8.3.4.1. Pictogrammes en inox

Pictogrammes composés d'une plaque en inox de finition mate, bactériostatique, avec impression inaltérable en coloris noir et pastilles autocollantes.

Caractéristique(s) : Dimensions : 125 x 125 x 1,5 mm.

Référence : INOX CAREPICTOGRAMME de chez NORMBAU ou équivalent.

Localisation :

. suivant tableau des portes

8.3.4.2. Porte-étiquettes

Porte-étiquettes composé d'un corps en nylon et d'un écran protecteur souple en polycarbonate transparent, compris fixation par pastilles autocollantes.

Caractéristique(s) :

- Dimensions : 100 x 100 mm.
- Coloris : Au choix de l'Architecte.

Référence : NYLON CARE PORTE-ETIQUETTE de chez NORMBAU ou équivalent.

Localisation :

. suivant tableau des portes

8.3.5. ORGANIGRAMME

La conception de l'organigramme des clés est à la charge du titulaire du lot "Menuiserie intérieure Bois".

Il sera de type passe général et passes partiels avec cylindre de type européen 5 goupilles (trois clés par cylindre).

Il sera étudié en collaboration avec le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Œuvre, le fabricant des serrures et les différents lots concernés.

Les clés et les cylindres fonctionnant sur l'organigramme sont dus par le lot "Menuiserie intérieure Bois", y compris pour les portes du lot "Menuiseries extérieures - Serrurerie", mais la pose incombe à chaque lot.

8.3.6. CYLINDRES PROVISOIRES

L'entreprise devra prévoir des cylindres provisoires sur ses équipements s'ouvrant avec ceux de son lot durant le chantier.

8.3.7. DOUBLAGE EN CONTREPLAQUE MARINE

Doublage en contreplaqué marine, pose sur et y compris ossature support en tasseaux bois en sapin du Nord de classe d'emploi 2, fixations, visseries et toutes sujétions.

Caractéristique(s) :

- Epaisseur : 22 mm.
- L'ensemble devra être classé M2.

Sujétion(s) à prévoir :

- Liaison soignée au droit des menuiseries extérieures existants et créés.
- Découpes et réservations suivant demandes des autres lots.
- Habillage des tableaux et voussures des menuiseries existantes.
- Calepinage et découpe suivant plans, coupes et détails Architecte.

Localisation :

. en périphérie des box (Nota : L'habillage entre poteau existant et locaux chauffés (côté espace jeunes) est à la charge du Plaquiste)

. en habillage de la façade des locaux chauffés sur les ateliers

8.3.7.1. Incidence pour parement classé M2

Incidence en plus-value pour l'obtention d'un parement classé M2 via un vernis incolore.

Localisation :

. ensemble des parements en contreplaqué marine

8.3.7.2. Tablette de fermeture

Tablettes réalisées en sapin du Nord de 25 mm à bords adoucis, qualité à peindre, fixations et toutes sujétions.

Sujétion(s) à prévoir : Fourniture de 2 x 0,50 m au Plaquiste.

Localisation :

. en partie haute du doublage en contreplaqué marine prévus ci-avant, excepté sur les locaux chauffés

8.3.8. FAÇADES DE PLACARD PIVOTANTES

Les vantaux constitués de panneaux agglomérés haute densité de 10 mm d'épaisseur, sont revêtus aux 2 faces de décors mélaminés, décor face extérieure au choix de l'Architecte.

Les montants latéraux (poignées) sont en acier laqué de 7/10e, au choix de l'Architecte.

L'articulation des vantaux sera assurée en partie basse par un pivot réglable en hauteur, son axe sera rendu solidaire de la platine en acier, fixée sur le vantail par quatre vis, et par une vis de blocage afin que le réglage de vantail soit définitif.

En partie haute l'articulation sera assurée par un pivot à ressort facilitant la mise en place.

Les rails hauts et bas en aluminium extrudé 15/10e d'épaisseur serviront de guides aux "crapaudines" réglables recevant les axes des pivots, ainsi que les loqueteaux magnétiques immobilisant les vantaux en position fermée.

Caractéristique(s) : Dimensions : 0,95 x 2,70 m ht

Références : KENDOORS de chez SOGAL ou équivalent.

Localisation :

. placard dans le sas et le local technique

8.3.9. PLINTHES DROITES EN SAPIN DU NORD

Plinthes droites, en sapin du Nord traité, de 75 x 10 mm, pose collée/clouée à coupes d'onglet compris toutes sujétions.

Localisation :

. suivant tableau des prestations

8.3.10. OUVRAGES DIVERS ET DE FINITIONS

8.3.10.1. Patères en nylon

Patères en nylon, compris fixation double face et toutes sujétions.

Référence : HH62 de chez NORMBAU ou équivalent.

Localisation :

. 1 unité dans chacun des WC

8.3.10.2. Tableaux d'affichage aimanté

Tableau aimanté comprenant :

- un cadre en aluminium anodisé, avec caches coins en polyamide,
- des surfaces d'écriture en acier émaillé,
- un support en aggloméré de 10 mm, fond contrebalancé d'une tôle galvanisé,
- compris fixation sur cloisons sèches à l'aide de chevilles adaptées.

Caractéristique(s) :

- Dimensions : 1,50 x 1,00 m ht.
- Coloris : Blanc.

Sujétion(s) à prévoir : Surfaces aimantées pour affichage magnétique.

Localisation :

. à l'entrée du hall

8.3.10.3. Coffre intérieur en pied de placard

Coffre intérieur au droit des placards, comprenant une ossature en bois dur, un plateau et une hauteur de plinthe en bois exotique qualité menuiserie, compris tous profils de finition de même essence et assemblage, fixations cachées et toutes sujétions.

Finition par ponçage, dépoussiérage, une couche de fond dur légèrement teinté, et deux couches de vitrificateur aquaréthane incolore ou légèrement teinté avec égrenage entre chaque couche.

Sujétion(s) à prévoir : Réalisation suivant plan et détails Architecte.

Localisation :

. en pied des placards

8.3.10.4. Kitchenette : Sans objet à charge du Plombier

DESCRIPTIF DES LOTS DITS ARCHITECTURAUX

LOT N° 9 : PEINTURE



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BELZ

34, rue Général de Gaulle
56550 BELZ

MAITRE D'ŒUVRE

LE ROMANCIER ARCHITECTURES

40, avenue de la Perrière
56100 LORIENT
Tél . : 06 15 76 23 52

SOMMAIRE DU LOT N°9 PEINTURE

LOT N° 9. PEINTURE	80
9.1. GENERALITES	80
9.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE	80
9.1.2. QUALITE DES PEINTURES	80
9.1.3. COLORIS	80
9.1.4. JOINTS SOUPLES.....	80
9.1.5. ECHANTILLONS.....	80
9.1.6. CONNAISSANCE DU DOSSIER	80
9.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	80
9.2.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE	80
9.2.2. PEINTURE SUR METAUX EXISTANTS REVETUS ANTIROUILLE OU PREPEINTS	81
9.2.3. PEINTURE INTERIEURE.....	81
9.2.4. NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	84
9.3. PSE 04 : REALISATION DE CROIX AU SOL PAR PEINTURE.....	84
9.4. PSE 05 : VERNIS INTUMESCENT SUR DOUBLAGE EN CONTREPLAQUE MARINE.....	85

LOT N° 9. PEINTURE

9.1. GENERALITES

9.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE

L'Entrepreneur devra se référer aux documents suivants :

- NFP 74-201 (D.T.U. 59.1) : Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais et épais - Juin 2013.
- NFP 74-203 (D.T.U. 59.3) : Peinture de sols - Mai 2013.

9.1.2. QUALITE DES PEINTURES

Les peintures fournies devront être conforme à la directive européenne n° 2004-42/CE.

9.1.3. COLORIS

Les coloris seront choisis par le Maître d'Œuvre, avec l'accord du Maître d'Ouvrage, à partir des échantillons à présenter.

9.1.4. JOINTS SOUPLES

L'entrepreneur devra l'ensemble des joints souples acrylique à peindre aux droit des jonctions plinthes/parois verticales, huisseries/ parois verticales, plafonds / parois verticales, périphérie des trappes, périphérie des appareils sanitaires, etc. (ensemble des ouvrages des lots Menuiseries extérieures - Serrurerie, Cloisons sèches - Menuiseries intérieures bois, Électricité - CFO - CFA, Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation).

9.1.5. ECHANTILLONS

Les entreprises devront soumettre (s'il leur est demandé) à l'approbation du Maître de l'Ouvrage et du Maître d'Œuvre, les modèles de matériaux et matériels qu'elles comptent mettre en œuvre, qui se réservent le droit de refuser un produit dont l'aspect ne serait pas satisfaisant. Les échantillons seront présentés avant mise en fabrication.

9.1.6. CONNAISSANCE DU DOSSIER

L'Entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions communes et en intégrer les demandes dans son offre de prix, avec une attention particulière pour les chapitres "**Caractéristiques de l'opération**" et "**Prescriptions communes particulières**" définissant notamment les implantations et hypothèses de construction.

L'Entrepreneur devra également prendre connaissance des C.C.T.P. des autres corps d'état. Il ne pourra donc se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages. Toute erreur ou omission devra être immédiatement signalée par écrit (avant l'acte d'engagement), pour décision nécessaire à la bonne exécution.

9.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

9.2.1. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Les dépenses d'intérêt commun (équipements, sécurité, santé, etc.) sont définies et réparties dans le C.C.A.P établi par le Maître d'Ouvrage et dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné par le Maître d'Ouvrage.

Chaque entreprise se référera obligatoirement à ces documents afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses communes.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

9.2.2. PEINTURE SUR METAUX EXISTANTS REVETUS ANTIROUILLE OU PREPEINTS

Peinture laque brillante antirouille à base de résine alkyde en phase solvant, à faibles émissions en COV, compris tous travaux préparatoires et d'apprêts, suivant NF P 74-201 (DTU 59.1).

Caractéristique(s) :

- Aspect : Brillant.
- Finition : B.
- Classement AFNOR : Famille I classe 4a (NF T 36-005).
- Emission dans l'air intérieur : A+.
- Coloris : Au choix de l'Architecte.

Référence : FERRO DECOR de chez LEVIS ou équivalent.

Localisation :

. huisseries et vantail du bloc-porte métallique existant à l'Est

9.2.3. PEINTURE INTERIEURE

9.2.3.1. Boiseries

9.2.3.1.1. Peinture sur bois et dérivés

Peinture laque acrylique en phase aqueuse, bénéficiant d'un marquage "ECOLABEL Européen", à faibles émissions en COV, compris tous travaux préparatoires et d'apprêts, suivant NF P 74-201 (D.T.U. 59.1).

Caractéristique(s) :

- Finition : B.
- Aspect : Satiné.
- Classement AFNOR : Famille I classe 7b2 (NF T 36-005).
- Émission dans l'air intérieur : A+.

Référence : ELYOPUR LAQUE SATIN de chez SEIGNEURIE GAUTHIER ou équivalent.

Localisation :

. plinthes, façades de placards, etc. (Cf. lot "Menuiseries intérieures bois")
. première et dernière contremarches de l'escalier bois du Charpentier
. sur tablette bois du Charpentier en partie haute du doublage des box
. sur garde-corps de la mezzanine et escalier aux 2 faces

9.2.3.1.2. Peinture sur portes prépeintes

Peinture laque acrylique en phase aqueuse, bénéficiant d'un marquage "ECOLABEL Européen", à faibles émissions en COV, compris tous travaux préparatoires et d'apprêts, suivant NF P 74-201 (D.T.U. 59.1).

Caractéristique(s) :

- Finition : B.
- Aspect : Satiné.
- Classement AFNOR : Famille I classe 7b2 (NF T 36-005).
- Émission dans l'air intérieur : A+.

Référence : ELYOPUR LAQUE SATIN de chez SEIGNEURIE GAUTHIER ou équivalent.

Localisation :

. ensemble des vantaux des blocs-portes intérieurs prépeintes (Cf. lot "Menuiseries intérieures bois")

9.2.3.1.3. Vernis alkydes

Vernis brillant, aux résines alkydes modifiée et résine phénolique, compris tous travaux préparatoires et d'apprêts, suivant NF P 74-201 (D.T.U. 59.1).

Caractéristique(s) :

- Finition : B.
- Aspect : Satiné.
- Classement AFNOR : Famille I classe 4a (NF T 36-005).
- Émission dans l'air intérieur : A+.
- Coloris : Incolore.

Localisation :

. sur huisseries des blocs-portes et châssis intérieurs, etc. (Cf. lot "Menuiseries intérieures bois")

9.2.3.1.4. Vitrification

Vitrification suivant D.T.U. 59.1., pour une finition B, comprenant :

- ponçage, dépoussiérage, nettoyage,
- application d'une couche de fond dur légèrement teinté (renforce et stabilise la vitrification),
- application en trois couches d'un vitrificateur polyuréthane en phase aqueuse haute résistance sans odeur incolore ou légèrement teinté compris égrenage entre chaque couche.

Localisation :

. sur l'ensemble de l'escalier d'accès à l'étage
. emprise de la mezzanine, compris emprise des zones plus basses

9.2.3.2. Murs

9.2.3.2.1. Enduit pelliculaire

Application d'un enduit pelliculaire agréé sur les faces vues des parois en béton, épaisseur à déterminer pour une finition B de la peinture, compris toutes sujétions de préparation du support.

Caractéristique(s) : Émission dans l'air intérieur : A+.

Référence : ENDUIT DE LISSAGE FERMACELL de chez FERMACELL ou équivalent.

Localisation :

. sur plaques en fibre-gypse de part et d'autre du sas (refends uniquement)

9.2.3.2.2. Peinture satinée finition B

Peinture laqué acrylique satinée en phase aqueuse, bénéficiant d'un marquage "ECOLABEL Européen" sans COV compris tous travaux préparatoires et d'apprêts pour une finition B, suivant NF P 74-201 (D.T.U. 59.1).

Caractéristique(s) :

- Finition : B.
- Aspect : Satiné.
- Classement AFNOR : Famille I classe 7b2 (NF T 36-005).
- Émission dans l'air intérieur : A+.

Référence : ELYOPUR LAQUE SATIN de chez SEIGNEURIE GAUTHIER ou équivalent.

Localisation :

. suivant tableau des prestations

9.2.3.3. Peinture satinée sur plafonds

Peinture laqué acrylique satinée en phase aqueuse, bénéficiant d'un marquage "ECOLABEL Européen" sans COV compris tous travaux préparatoires et d'apprêts pour une finition B, suivant NF P 74-201 (D.T.U. 59.1).

Caractéristique(s) :

- Finition : B.
- Aspect : Satiné.
- Classement AFNOR : Famille I classe 7b2 (NF T 36-005).
- Émission dans l'air intérieur : A+.

Référence : ELYOPUR LAQUE SATIN de chez SEIGNEURIE GAUTHIER ou équivalent.

Localisation :

. suivant tableau de prestations

9.2.3.4. Peinture de sol en phase aqueuse

Peinture acrylique en phase aqueuse, compris tous travaux préparatoires et d'apprêts.

Mise en œuvre suivant recommandations du fabricant, CPT et avis techniques des différents produits.

Référence : ARCASPHALT de chez ARCANE ou équivalent.

Sujétion(s) à prévoir : Zébrage réalisé suivant plan Architecte.

Localisation :

. suivant tableau de prestations

9.2.3.5. Peintures sur canalisations

Peinture laque brillante antirouille à base de résine alkyde renforcée en longue huile, compris tous travaux préparatoires et d'apprêts suivant NF P 74-201 (D.T.U. 59.1).

Brossage, dépoussiérage, dégraissage, une couche d'impression et 2 couches de finition.

Mise en œuvre suivant recommandations du fabricant, CPT et avis techniques des différents produits.

Caractéristique(s) :

- Finition : B.
- Aspect : Brillant.
- Classement AFNOR : Famille I classe 4a (NF T 36-005).
- Émission dans l'air intérieur : A+.

Référence : FERRO DECOR de chez LEVIS ou équivalent.

Localisation :

. ensemble des canalisations apparentes

9.2.3.6. Joints souples

Joints souples acrylique à peindre aux droit des jonctions plinthes/parois verticales, huisseries/ parois verticales (ouvrages des lots "Menuiseries intérieures bois", "Menuiseries extérieures - Serrurerie"), planches de rives des escaliers, coffres menuisés, couvre joints divers, parois verticales/sous-face de toiture.

Localisation :

. provision de 2 heures

9.2.4. NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

L'Entrepreneur du présent lot doit les nettoyages généraux et très soignés de mise en service après achèvement des travaux de l'ensemble des intervenants.

L'entreprise devra prévoir un nettoyage général pour effacement de toutes les traces de chantier avant les visites OPR, et un nettoyage soignée avant la mise en service.

Chaque Entrepreneur doit le gros nettoyage après exécution de ses travaux.

Toute réclamation concernant un état de saleté inacceptable avant nettoyage doit être adressée au Maître d'Œuvre qui en est seul juge.

Le nettoyage du par le présent lot comprend notamment :

- les sols de toutes natures (le présent Entrepreneur devra consulter la fiche technique entretien du produit mis en œuvre),
- les appareils sanitaires, compris robinetteries et accessoires de ces appareils,
- la vitrerie intérieure,
- les revêtements muraux,
- les quincailleries des menuiseries intérieures,
- les appareils électriques (interrupteurs, tableaux, etc.),
- les menuiseries extérieures (faces extérieures et intérieures),
- les mobiliers d'agencement,
- les plafonds et luminaires,
- etc.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Toutes les sujétions nécessaires pour les travaux en hauteur.

Après nettoyage l'Entrepreneur restera responsable de la propreté des locaux jusqu'à la réception.

Il devra en assurer la fermeture (les clés lui seront remises par les Menuisiers).

Toutes dégradations effectuées par un autre corps d'état devront être signalées à l'Architecte. Les travaux de remise en état seront à charge du responsable ou à défaut au compte prorata.

L'Entrepreneur devra l'enlèvement aux centres de traitements agréés de tous les matériaux et gravats provenant de son nettoyage.

9.3. PSE 04 : REALISATION DE CROIX AU SOL PAR PEINTURE

Peinture acrylique en phase aqueuse, compris tous travaux préparatoires et d'apprêts.

Mise en œuvre suivant recommandations du fabricant, CPT et avis techniques des différents produits.

Caractéristique(s) :

- Dimensions : 40 x 40 cm.
- Largeur des lignes : 5 cm.

Référence : ARCASPHALT de chez ARCANE ou équivalent.

Sujétion(s) à prévoir : Le coloris des croix devra être différent de celle de l'emprise des locaux ci-avant, permettant ainsi de les différencier.

Nota : Les croix permettront au Charpentier de mettre en œuvre ses poteaux de pergolas.

Localisation :

. prévoir 30 unités au droit des poteaux de charpente, suivant plans Architecte

9.4. PSE 05 : VERNIS INTUMESCENT SUR DOUBLAGE EN CONTREPLAQUE MARINE

Vernis intumescent, compris travaux préparatoire de support afin que la surface du support soit brute pour obtenir un classement au feu du bois.

Mise en œuvre suivant recommandations du fabricant, CPT et avis techniques des différents produits.

Caractéristique(s) :

- Classement au feu : M2.
- Classement AFNOR : Famille I classe 7a2 (NF T 36-005).
- Aspect : Satinée.
- Coloris : Au choix de l'Architecte.

Référence : VERNIS A 651 P de chez COMUS ou équivalent.

Localisation :

. ensemble des doublages en contreplaqué marine (Cf. lot "Ossature bois")

FIN DU DESCRIPTIF